

CONTRAT DE VILLE

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

► SOMMAIRE

LE TERRITOIRE



LES ORIENTATIONS INTERCOMMUNALES



LES PRIORITÉS PAR QUARTIERS



LA GOUVERNANCE



LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES



ANNEXES



ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Enjeux du contrat de ville

UNE AMBITION POUR CHAQUE QUARTIER

Le contrat de ville est signé et piloté à l'échelle intercommunale et intègre une stratégie d'intervention répondant aux réalités sociales et besoins observés dans chaque quartier prioritaire. Il s'inscrit autour des 4 ambitions formulées par le ministre de la Ville : « des quartiers d'émancipation ; de plein emploi ; de transition ; plus ouverts et plus sûrs. »

UN CONTRAT CO-CONSTRUIT AUTOUR DE VISIONS RESSERRÉES

Les enseignements des précédents contrats de ville ont mis en évidence la difficulté à investir une multiplicité d'objectifs, souvent segmentés par des enjeux propres aux différents acteurs. Ce qui, par ailleurs, rendait difficile l'évaluation des projets qui y répondaient.

Il est donc nécessaire de prioriser des intentions partagées au service d'un projet de quartier et d'une vision d'avenir. Les réalisations et transformations souhaitées à l'échelle des 3 et 6 ans seront au cœur des évaluations à mener à mi-parcours et à l'issue des contrats.

UN CONTRAT QUI S'APPUIE SUR LES ATTENTES DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le regard et l'expertise d'usage des habitants des quartiers prioritaires sont pris en compte dès l'élaboration, puis à la mise en œuvre et à l'évaluation des objectifs par projet. La vision des bénéficiaires de l'action publique est complémentaire de celles des techniciens et des élus.

IL DÉFINIT DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES PRÉCIS ET MESURABLES

À l'instar des Protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022, le présent contrat identifie l'ensemble des politiques publiques menées aux différentes échelles (État, intercommunalités, communes, département, ...), et leurs moyens déployés et mesurables sur chaque quartier.

Les dispositifs et crédits spécifiques de la politique de la ville sont mobilisés de manière complémentaire aux moyens de droit commun afin d'intensifier l'action publique, d'expérimenter de nouvelles solutions, de soutenir la présence sociale au cœur des quartiers (soutien à la vie associative notamment).

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

- **L'Etat** représenté par la Préfète, Mme Frédérique CAMILLERI,
- **La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine** représentée par son Président, M. François DUROVRAY,
- **Le Conseil Départemental de l'Essonne** représenté par son Président, M. François DUROVRAY,
- **La Banque Publique d'Investissement** représentée par son Responsable Création et Entrepreneuriat, M Gildas BREHIER,
- **La ville de Brunoy** représentée par son Maire, M. Bruno GALLIER,
- **La ville de Draveil** représentée par son Maire, M. Richard PRIVAT,
- **La ville d'Epinay-sous-Sénart** représentée par son Maire, M. Damien ALLOUCH,
- **La ville de Montgeron** représentée par son Maire, Mme Sylvie CARILLON,
- **La ville de Quincy-sous-Sénart** représentée par son Maire, Mme Christine GARNIER,
- **La ville de Vigneux-sur-Seine** représentée par son Maire, M. Thomas CHAZAL,
- **Le bailleur social 1001 Vies Habitat** représenté par son Directeur Territorial Grand Est, Stéphane BARDIN,
- **Le bailleur social CDC Habitat** représenté par son Directeur, Eric DUBERTRAND,
- **Le bailleur social ICF Habitat La Sablière** représenté par son Directeur du Directoire, Emmanuel DUNAND,
- **Le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne** représenté par son Président, Arnaud LEGROS,
- **Le bailleur social Batigère Habitat** représenté par son Directeur Général, Stéphane WALLON
- **Le bailleur social Elogie Siemp** représenté par sa Directrice Générale, Valérie DE BREM,
- **Le bailleur social IRP HLM** représenté par son Directeur Général, Sylvie RABINOVICI,
- **Le bailleur social Seqens** par sa Directrice Générale Marion OECHSLI,
- **Le bailleur social Vilogia** représenté par sa Directrice IDF, Gaëlle VELAY
- **Le bailleur social Groupe I3F** représenté par sa Directrice Générale, Valérie FOURNIER.



QUINCY-SOUS-SÉNART





I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

TERRITOIRE VERT ET BLEU

La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine a été créée le 1er janvier 2016 et regroupe 177 491 habitants (INSEE 2016). Située dans la partie sud-est de la région Île-de-France, dans le département de l'Essonne et en limite de la Métropole du Grand Paris et des départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, l'EPCI réunit neuf communes : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Épinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart, Yerres, Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine.

Ces neuf communes partagent leurs horizons autour du projet de territoire de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, qui repose sur cinq piliers majeurs :

- l'excellence environnementale
- le développement économique durable
- le désenclavement et les nouvelles mobilités
- le bien-vivre intergénérationnel
- la qualité du service public à l'usage des habitants.

Le fonctionnement du territoire intercommunal repose sur différents éléments suivants, en matière de commerces, d'emploi, de déplacement, d'habitat et de loisirs :

Un territoire à dominante résidentielle et reconnu par son cadre de vie agréable (Forêt de Sénart, Parc Caillebotte, Vallée de l'Yerres, Base de loisirs du Port aux cerises...). Des secteurs d'emploi essentiellement situés à l'extérieur de l'Agglomération : Paris, Melun, Sénart, Rungis, Évry-Courcouronnes. Un territoire desservi par le RER D et bien maillé par des infrastructures routières qui sont parfois saturées (RN6, RN104, RD94, RD448) et qui posent les limites sur les difficultés de la mobilité

Un équilibre entre logement individuel (47%) et collectif (53%) mais une forte inégalité en matière de production et de répartition de LLS.

Par conséquent, des axes majeurs de développement du territoire sont portés par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine :

- Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale : le patrimoine naturel et paysager est un élément majeur du territoire qui fonde en grande partie son identité et son attractivité.
- Promouvoir la création d'emplois autour des métiers du tourisme et de l'environnement. Le tourisme repose sur le patrimoine naturel et des lieux d'intérêt culturel avérés et constitue un enjeu de développement de tout premier plan.
- Désenclaver le territoire, développer de nouvelles mobilités durables et améliorer l'offre de transports qui permet de relier le territoire à son environnement extérieur.



- Bien vivre à tous les âges de la vie : le territoire se positionne sur une singularité de « bien-vivre » en agissant sur l'équilibre social de l'habitat et du tissu urbain, la formation de la jeunesse et le maintien d'un tissu médical de proximité.
- Épanouissement de chacun grâce à la qualité du service public : un territoire d'innovation culturelle, sportive et de loisirs offrant des services publics de proximité 2.0.

La composition socio-démographique (statistiques INSEE 2020, 2021 et 2022)

L'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine se caractérise par une population âgée et retraitée plus importante que sur le département, avec une part de population active moins importante – dont 7,1 % de chômeurs (6,6 % en Essonne). (Chiffres 4e trimestre 2023)

Le revenu médian est de 1 970 € par ménage sur l'Agglomération, alors qu'il est en moyenne de 1 262 €. On constate un taux de pauvreté très marqué avec une moyenne de 34,6% dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), notamment dans le quartier des Mazières avec un taux de 45,3 %.

Le peuplement des QPV se caractérise comme suit : la part des moins de 26 ans représente près de 44 % de la population, contre un taux moyen de 33 % sur la Communauté d'agglomération.

Les élèves en situation d'échec scolaire sont plus nombreux au sein des QPV : le taux d'enfants ayant un retard scolaire à l'entrée en 3e et en terminale est nettement supérieur sur les QPV, avec une moyenne de 22% contre 13% sur le reste de l'Agglomération.



L'attractivité et le développement territorial (statistiques INSEE de l'année 2020)

L'Agglomération compte 84 863 actifs dont 75 843 ayant un emploi et soit un taux d'emploi de 67.6% ; parmi eux 33 495 occupent un emploi sur le territoire.

Le territoire se situe dans un environnement concurrentiel fort et sous l'influence de pôles économiques de grande ampleur qui représentent des pôles de destination d'envergure régionale :

Au Sud : Le pôle économique et commercial de Lieusaint-Sénart, le parc d'activités commerciales ZA La Croix-Blanche à Ste Geneviève des Bois.

Au Nord : Paris, Rungis, le pôle aéroportuaire d'Orly et le port de Bonneuil-sur-Marne sont des pôles économiques et bassins d'emplois importants capteurs d'une forte attractivité économique.

L'Agglomération se caractérise par la diversité de son tissu économique, avec une grande composante de TPE/PME dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services, qui contribuent à la richesse de ce territoire.

L'activité est localisée dans les ZAE (6 parcs d'activités au total) mais également dans le diffus.

Le territoire se caractérise également par la présence de plusieurs cœurs de villes qualitatifs et attractifs (Montgeron, Yerres, Brunoy et Draveil).

À l'échelle intercommunale, des zones commerciales et économiques rayonnent sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de la Prairie de l'Oly et de la Croix Blanche (secteur du « Grand Valdoly » à Montgeron et Vigneux-sur-Seine) ainsi que sur le secteur autour de Quincy-sous-Sénart / Boussy-saint-Antoine (Val d'Yerres 2).

Le réseau routier structurant est organisé selon une logique Nord-Sud et dessert directement les quartiers de la Prairie de l'Oly, des Cinéastes-La Plaine et de la Croix Blanche. Le réseau routier est à la fois une opportunité de connexion avec le reste du territoire et à la fois un obstacle physique à la traversée et la mobilité des habitants de ces quartiers. Des difficultés couplées à des barrières naturelles comme la forêt de Sénart, la Seine et l'Yerres mais qui offrent un cadre de vie remarquable aux habitants.

Les transports en commun desservent le territoire :

Le RER D sur un axe Nord/Sud permet au territoire d'être connecté au Grand Paris et à son bassin d'emploi, mais également à Créteil Pompadour et à Évry Courcouronnes-Grigny.

- Le réseau de bus longues distances est organisé sur une logique Est/Ouest. Ces « lignes express » sont un avantage

- Le réseau de bus courtes distances desservant l'ensemble du territoire et des quartiers.



Les composantes urbaines et de l'habitat

L'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine est un territoire majoritairement résidentiel et diffus, avec un parc de 72 401 logements. Les résidences principales représentent 96% des modes d'occupation en 2015.

Caractéristiques du parc social :

- Une demande forte : 77% des ménages demandeurs d'un LLS ont des ressources inférieures aux plafonds PLAI, ce qui correspond à la situation régionale.

- Des logements de grande taille : 24,7% de 3 pièces, 59,7% de 4 pièces et plus

- Un déséquilibre territorial : le taux de LLS sur le territoire est de 24,8%. Trois communes respectent leurs obligations au titre de l'article 55 de la loi SRU, Épinay-sous-Sénart (43,03%), Vigneux-sur-Seine (40,82%) et Draveil (27,13%). À



l'inverse, les communes de Crosne et de Yerres comptabilisent moins de 15% de LLS.

Caractéristiques du parc privé :

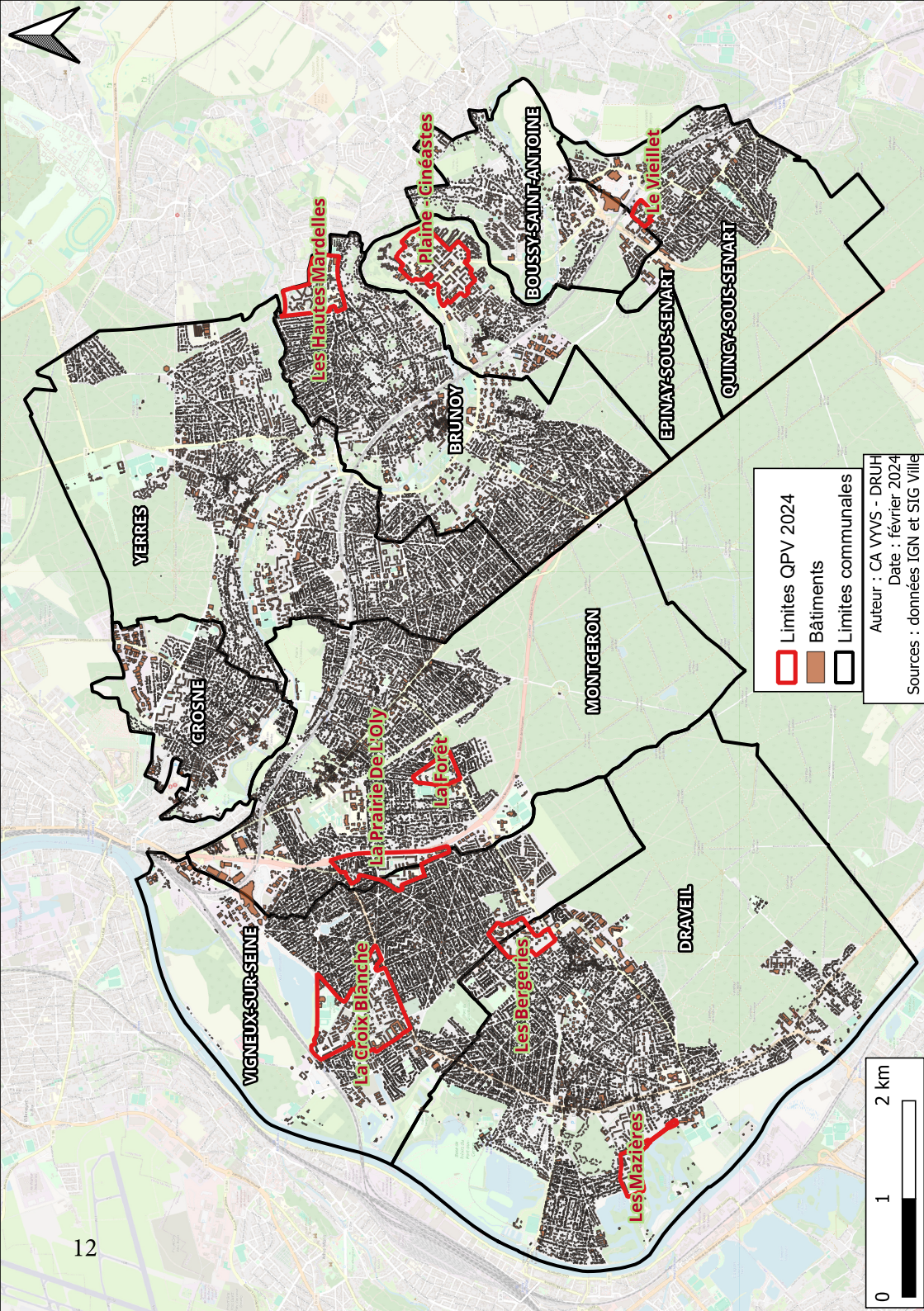
- Un parc en copropriété très présent sur l'Agglomération et majoritaire à Épinay-sous-Sénart.
- Le parc est varié : beaucoup de grandes copropriétés (+ de 100 log.) à Épinay-sous-Sénart et à Yerres, de grands logements (>70m²) à Épinay-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine et une présence importante de propriétaires occupants sur ces 2 communes.
- Une proportion importante de logements individuels en copropriété (25% à Épinay-sous-Sénart)
- Sur la commune d'Épinay-sous-Sénart les indicateurs de fragilité sociale, au sein du parc privé, sont sensiblement plus marqués que sur le reste des communes de l'Agglomération. Le taux de ménages sous le seuil de pauvreté y est deux fois plus important et le taux de familles monoparentales y est plus élevé que dans le reste de la Communauté d'agglomération. Certaines de ces copropriétés sont en QPV.

Les Quartiers Prioritaires :

Une nouvelle géographie prioritaire est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 par Décret n° 2023-1314. Ainsi le territoire de l'Agglomération compte désormais 8 quartiers en Politique de la Ville. (7 en 2014) :

- Les Mazières à Draveil
- Les Bergeries, en intercommunalité (Draveil et Vigneux-sur-Seine)
- La Croix-Blanche à Vigneux-sur-Seine,
- La Prairie de l'Oly, en Intercommunalité (Vigneux-sur-Seine et Montgeron)
- La Forêt à Montgeron
- Les Hautes-Mardelles à Brunoy
- La Plaine-Cinéaste à Epinay-sous-Sénart
- Le Vieillet à Quincy-sous-Sénart

**4 d'entre eux sont également dans des projets de renouvellement urbain :
La Croix-Blanche, la Prairie de l'Oly, les Hautes-Mardelles, les Cinéastes.**





2. LES ORIENTATIONS INTERCOMMUNALES

1. FAVORISER L'ÉMANCIPATION POUR TOUS
2. OFFRIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS
3. RENFORCER LA DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LES QUARTIERS
4. PRÉSERVER UN CLIMAT DE SÉCURITÉ ET FAVORISER LA CITOYENNETÉ

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

POUR LES 8 QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

L'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'inscrit pleinement dans une dynamique de renouvellement urbain en prenant en compte les dysfonctionnements des quartiers.

Le territoire porte une volonté de résorption des inégalités sociales et territoriales conformément aux grandes orientations nationales.

Ainsi, le nouveau contrat de ville VYVS porte des ambitions autour des quatre grands axes suivants :

- Favoriser l'émancipation pour tous afin de permettre à chaque habitant de trouver sa place dans le quartier, la ville, la société.
- Offrir un cadre de vie agréable en favorisant la participation des habitants.
- Renforcer la dynamique de l'emploi dans les quartiers.
- Préserver un climat de sécurité et favoriser la citoyenneté.

Ces 4 ambitions sont le fruit de la démarche de concertation initiée dans le cadre de la rédaction de ce nouveau contrat de ville.

Rappel de la méthodologie et du calendrier de la concertation

① Phase 1 : Concertation des habitants et des acteurs / Identification des enjeux locaux

- Une 1ère réunion de concertation le 22 juin 2023
- Une grande consultation par le biais d'une enquête diffusée du 19 octobre au 20 novembre 2023
- Un premier séminaire /atelier de travail le 14 décembre 2023

② Phase 2 : à partir du 1er janvier 2024 : Définition du socle transversal et des priorités locales par QPV

- Un comité de pilotage 16 janvier 2024 : restitution de l'enquête et présentation des orientations prioritaires issues de la concertation (enquête + séminaire)
- Un second séminaire /atelier de travail : 2 février 2024 : Définition des enjeux prioritaires par QPV

Accompagnée par l'Agence Palabreo, la CA VYVS a initié la démarche de concertation autour d'une enquête et de séminaires de travail.

L'enquête a été réalisée du 19 octobre au 20 novembre 2023 auprès des habitants et des acteurs de terrains des différents quartiers concernés.

On compte **899 répondants** (dont 592 ont répondu de façon individuelle et 307 lors d'une action collective).

Parmi eux **287 répondants** individuels ou dans un cadre collectif ont complété leurs réponses en ajoutant des commentaires.

23% des répondants sont membres d'une association

17% acteurs professionnels

Les femmes sont très largement majoritaires : **74%**

FAVORISER L'ÉMANCIPATION POUR TOUS

En cette période de sortie de crise sanitaire, marquée par l'inflation, il est nécessaire d'accompagner les plus fragiles et de créer les conditions pour que chacune et chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans la société.

L'un des enjeux du nouveau contrat de ville est donc d'agir pour permettre aux habitants des quartiers populaires de s'émanciper.

Pour atteindre cet objectif, 7 axes d'intervention ont été définis dans le contrat de Ville :

- Un accompagnement social et un réel accès à leurs droits
 - Un accès aux soins et à la prévention santé renforcé
 - Des dispositifs de maintien à domicile pour les personnes âgées
 - Un accompagnement adapté pour les personnes en situation de handicap
- 
- Un développement des solutions de garde d'enfants et de soutien à la parentalité
 - Un renforcement des dispositifs de soutien scolaire
 - Un accès facilité aux sports, à la culture, aux activités et aux vacances

1. AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'ACCES AUX DROITS DES HABITANTS

L'enquête de concertation réalisée pour le nouveau Contrat de Ville montre une très forte attente des habitants sur le volet accompagnement social et accès aux droits.

D'une part pour le **public jeunes de 16 à 25 ans en difficultés sociales**, avec la volonté de les aider à être responsables et autonomes en les accompagnant dans leurs démarches administratives et dans l'accès à leurs droits (RSA, bourse scolaire, formation, France Travail ...). D'autre part pour les **personnes âgées de plus de 70 ans**, avec le constat que les dispositifs existants ne s'intéressent qu'aux personnes ayant fait la démarche de s'inscrire en laissant de côté un grand nombre de personnes ne s'inscrivant pas mais qui ont pourtant autant besoin d'aide, de lien social, de prise en charge.

Plus généralement, deux freins majeurs ont été identifiés par les répondants : un **manque d'accessibilité des services** qui sont parfois trop distants des QPV (avec un coût des transports souvent problématiques pour les familles en situation de précarité), et un **manque de maîtrise de l'outil informatique** (à l'heure où la majorité des démarches se fait en ligne).

En complément, les professionnels du territoire ont souligné plusieurs constats qui mettent aujourd'hui à mal un accompagnement social de qualité et un accès aux droits simple pour les habitants des quartiers populaires :

- **Une réduction du nombre de professionnels** en contact direct avec la population (du fait de contraintes budgétaires ou de changements dans les politiques sociales).
- **Une augmentation du taux de non-recours**, pouvant conduire à des problèmes de santé non traités, des situations sociales non résolues et une détérioration de la qualité de vie pour certaines populations.
- **Un manque de coordination entre les différents services**, impliquant parfois un chevauchement des accompagnements et de la confusion pour les personnes qui cherchent de l'aide.

Pour relever ces défis, le Contrat de ville 2024/2030 s'attachera :

- **Améliorer la qualité de la prise en charge des besoins sociaux spécifiques**
- **Faciliter l'accès aux logements et le parcours locatif selon les besoins sociaux**
- **Soutenir la médiation et l'inclusion numérique**

Actions identifiées :

- 1 Développer le forum de la famille sur le territoire
- 2 Créer un passeport social personnel pour un accompagnement global
- 3 Créer un réseau des accueils solidaires de proximités dédié aux besoins de 1^{ère} nécessité (ex. : épiceries sociales et vestiaires solidaires...)
- 4 Appuyer des services et des projets locaux de médiation sociale

2. CONSOLIDER L'ACCÈS AUX SOINS ET LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION SANTÉ

Les sujets de la prévention et de l'accès à la santé ont été largement priorités par les répondants de l'enquête de concertation (tout âge ou genre des répondants confondus). Ils demandent « un meilleur accès aux médecins traitants » et de « spécialistes médicaux (dermatologue, radiologue, cardiologue) ».

Par ailleurs, le diagnostic local met en avant :

- **Des besoins spécifiques pour les populations jeunes, seniors et précaires**, nécessitant notamment le développement des actions « d'aller vers » ces publics.
- La volonté de mettre en place des **actions de prévention autour des addictions et des conduites à risques** ;
- Le besoin de renforcer les dépistages des **pathologies chroniques** et le développement de **l'activité physique pour tous** ;



- Des lacunes sur **la santé mentale** (besoin de lever les tabous, former les professionnels et renforcer l'accès au soin).
- Une **offre de soins locale insuffisante**, et donc la nécessité de travailler avec les professionnels de santé, l'ARS et la CPAM pour faciliter l'accès à un médecin traitant, organiser l'offre de soins non programmés et diversifier l'offre spécialisée et paramédicale.
- Un manque d'accessibilité des services qui sont parfois trop distants des QPV.

Pour répondre à ces enjeux, le contrat de ville s'appuiera sur le contrat local de santé intercommunal 2024/2028, signé le 13 février 2024 qui s'articule autour des axes suivants :

- Renforcer la prévention pour contribuer à l'adoption de comportements favorables à la santé
- Améliorer l'offre de soins et faciliter son accès
- Promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance psychique

Actions identifiées :

- 1 Déployer les forums santé dans les QPV
- 2 Poursuivre les aides à l'installation à destination des professionnels de santé
- 3 Outiller et former les professionnels aux enjeux de la santé mentale
- 4 Organiser des temps de réflexions et d'échanges pour les structures de proximité sur les enjeux sociaux de la santé

3. PERMETTRE UN MEILLEUR MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES

Il est certain que les quartiers prioritaires de l'Agglomération se distinguent historiquement par leur jeunesse. Néanmoins, tout comme dans le reste de l'Agglomération, **leur population vieillit rapidement** : entre 2010 et 2018, la part des plus de 60 ans a augmenté plus fortement dans ces quartiers que sur le reste de l'Agglomération (excepté dans les QPV de la Prairie de l'Oly et de la Forêt). En 2018, elle oscillait entre 8,5% et 13,3% dans les QPV du territoire (21,5% à l'échelle de l'Agglomération). L'enquête de concertation réalisée pour le nouveau Contrat de Ville montre une préoccupation des habitants sur le **maintien à domicile des séniors**. Ils préconisent « des services plus accessibles pour éviter l'isolement et le maintien en autonomie ».

Ainsi, le contrat de ville 2024-2030 s'attachera à :



- Adapter les logements et les parties communes des immeubles
- Favoriser l'accompagnement global spécifique aux seniors
- Consolider l'accompagnement des proches aidants et proposer un accompagnement spécifique des « jeunes aidants »
- Renforcer les actions de lutte contre l'isolement
- Favoriser l'activité physique en faveur de la santé des seniors

Actions identifiées :

- 1 Évaluer et veiller au respect de la réglementation des normes PMR
- 2 Organiser des forums des services d'aide à la personne
- 3 Relayer les ressources d'appui adaptés aux aidants et aux jeunes aidants
- 4 Renforcer les actions intergénérationnelles d'inclusion sociale
- 5 Développer en partenariat des sessions d'activités physiques pour les seniors

4. ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'enquête de concertation réalisée pour le nouveau Contrat de Ville souligne **une préoccupation relative aux personnes en situation de handicap** pour toutes les classes d'âge et par l'ensemble des répondants : entre 70 et 79% estiment ce sujet très important.

Les habitants notent notamment un manque d'accompagnement pour les familles concernées par le handicap ; une nécessité d'adapter les loisirs des enfants ; un besoin de médecins spécialistes pour bilancer et poser les diagnostics plus rapidement sur le territoire ; et un nombre insuffisant d'infrastructures adaptées comme des rampes pour les personnes handicapées.

Ainsi, le contrat de ville 2024-2030 s'attachera à :

- Faciliter l'accessibilité aux services pour les personnes handicapées
- Améliorer l'accompagnement global des personnes en situation de handicap et de leurs proches
- Renforcer l'offre de soins adaptée aux problématiques du handicap
- Développer une offre de loisirs inclusive
- Développer le handi sport et le sport adapté

Actions identifiées :

- 1 Renforcer les permanences d'accompagnement global destinées aux familles confrontées au handicap.
- 2 Structurer un réseau de travail intercommunal sur le champ du handicap
- 3 Renforcer et développer les actions de sensibilisation auprès du grand public et des établissements scolaires (enfants, jeunes et équipes éducatives)
- 4 Porter une réflexion avec les différents aménageurs pour adapter l'environnement et les équipements.



5. DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE GARDE D'ENFANTS ET DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



L'enquête révèle que pour 46% des répondants, disposer d'un meilleur accès aux modes de gardes collectifs ou individuels est une préoccupation très importante, et pour 42% d'entre eux, une préoccupation importante.

Le sujet de l'aide à la parentalité apparaît globalement moins prioritaire que d'autres enjeux pour les répondants. On note toutefois quelques différences de réponse au regard de l'âge des répondants : les 18-30 ans sont globalement plus sensibles au sujet. Les trois quarts estiment l'aide très importante pour les parents d'enfants mineurs et 57% pour les parents de jeunes adultes.

Les répondants jugent important que les parents s'impliquent dans la vie quotidienne de leurs enfants. Ils ont estimé nécessaire la création d'espaces d'écoute, de groupes de parole avec un spécialiste, d'ateliers pour accompagner les parents à la parentalité positive pour « aider les parents à mieux gérer leurs adolescents ».

Les axes d'intervention retenus pour le contrat de ville 2024/2030 :

- Valoriser le soutien à la parentalité dans la réussite scolaire et éducative
- Proposer des modes de garde "atypiques" dans l'optique du retour à l'emploi des parents
- Soutenir les mères victimes de violences intrafamiliales
- Sensibiliser, informer et conseiller les parents sur leurs responsabilités
- Favoriser l'implication des pères dans leur rôle d'éducateur

Actions identifiées :

- 1 Inclure la question de la garde des enfants en support d'actions sociales spécifiques. .
- 2 Mettre en place des actions dédiées aux 1000 premiers jours (0-3 ans)
- 3 Expérimenter une antenne d'un Point Accueil et Écoute Jeune.
- 4 Développer des temps de rencontres thématiques liées à la parentalité
- 5 Mettre en réseau les dispositifs éducatifs locaux (cités éducatives, PRE, CLAS, centres sociaux, ...)

6. RENFORCER LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN SCOLAIRE

Il existe sur le territoire de nombreux acteurs éducatifs qui interviennent sur le temps scolaire et hors temps scolaire pour accompagner les enfants, jeunes et leurs familles. 5 programmes de réussite éducative, 13 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité portés par des associations ou collectivités, les études surveillées en élémentaire, les devoirs faits au collège, l'accompagnement éducatif, les séances de révision au sein des médiathèques communautaires, ... pour autant, encore **de nombreux jeunes sont en difficulté et se retrouvent en situation de décrochage scolaire**. Dans les QPV, le taux de retard scolaire est significativement plus important que dans le reste de l'Agglomération (parfois jusqu'à 3 fois plus important).



Les principaux atouts du territoire évoqués par les partenaires : de nombreux dispositifs éducatifs, un maillage des acteurs certains, des ressources humaines et financières existantes, le développement de dispositifs innovants, le déploiement de cités éducatives, ...

Néanmoins, plusieurs faiblesses sont soulignées : un manque de visibilité de certains dispositifs, une mobilisation des parents encore souvent difficile, un partenariat avec l'Éducation nationale fragile (du fait notamment du turn-over régulier), des difficultés linguistiques chez de nombreux jeunes, des financements en baisse, des structures de santé en médico-sociales saturées (psychologues et orthophonistes notamment), rendant les parcours plus complexes.

Les axes d'intervention retenus pour le contrat de ville 2024/2030 :

- Comprendre le phénomène sociologique du décrochage scolaire
- Agir pour la sauvegarde des parcours de réussite scolaire
- Renforcer la coordination du maillage local entre les acteurs socio-éducatifs
- Conforter la dynamique des cités éducatives sur le territoire
- Consolider les Programmes de Réussite Éducative locaux

Actions identifiées :

- 1 Développer les actions de repérage et de prise en charge précoce (3 – 6 ans)
- 2 Renforcer les dispositifs d'accompagnement scolaire de la maternelle au lycée
- 3 Mettre en place des activités spécifiques aux enfants / jeunes allophones (ex. ASL, actions culturelles et environnementales, ...)

7. FACILITER L'ACCÈS AUX SPORTS, A LA CULTURE, AUX ACTIVITÉS ET AUX VACANCES

L'enquête réalisée révèle que concernant le sujet de l'accès aux sports, à la culture et aux activités, ce sont les 18-30 ans qui apparaissent les plus mobilisés, les moins de 18 ans comme les plus de 70 ans semblant moins préoccupés.

Les participants souhaiteraient un meilleur accès à au sport, à la culture et aux loisirs pour créer une ouverture d'esprit et susciter une culture générale, un esprit critique. Ils considèrent que l'école reste le moyen principal d'accès à la culture dès la maternelle, à travers les activités éducatives pour les enfants, les sorties scolaires, les visites de musées, de fermes pédagogiques...

Les axes d'intervention fixés pour ce volet sont de :

- Lever les freins à l'accès au sport, loisirs et activités
- Déconstruire le mythe d'une culture sacralisée et élargir le spectre culturel
- Penser le sport comme vecteur de lien social pour les jeunes publics
- Développer et diversifier l'accès au sport féminin
- Favoriser la vie et la cohésion familiale



Actions identifiées :

- ❶ Élaborer un plan de communication dédié aux aides et dispositifs existants.
- ❷ Encourager la création de tiers-lieux culturels et de projets croisant les dimensions culturelles, sociales et intergénérationnelles.
- ❸ Renforcer les projets partagés via des partenariats entre acteurs éducatifs, sociaux, sportifs et culturels
- ❹ Développer des programmes pédagogiques après l'école et pendant les vacances.
- ❺ Mettre en place des programmes de sensibilisation et de promotion des sports féminins.
- ❻ Promouvoir les activités familiales en organisant des événements et des sorties adaptées à tous les âges, comme des pique-niques, des séances de jeux ou des sorties.
- ❼ Accompagner au départ en vacances (collectives ou en autonomie) pour les familles et les jeunes adultes.

OFFRIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS

L'amélioration du cadre de vie est un enjeu majeur du contrat de ville. Cette ambition se traduit par la mise en place d'une démarche globale prenant en compte le renouvellement ou la création d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dans chaque quartier et le renforcement du lien social entre les habitants.

Ce dernier ne peut se faire sans la participation des habitants. Aussi, l'un des aspects prioritaires de cette approche est de consolider une culture de dialogue et de collaboration entre les parties prenantes : les autorités locales et nationales, les associations locales et les citoyens. L'accent mis sur la participation citoyenne permet de contribuer à un mieux vivre ensemble et améliorer la qualité de vie des habitants.

D'autre part, depuis 2023, l'État a mis en place un appel à projet nommé "Fonds verts". Ce dispositif accompagne financièrement et propose des appuis en ingénierie aux collectivités territoriales. Les projets proposés ont pour objectif de renforcer la performance environnementale et le cadre de vie du territoire.

Lors de la concertation 3 objectifs stratégiques ont été identifiés comme prioritaires pour l'élaboration du Contrat de ville 2024 – 2030 :

- Améliorer le cadre de vie
- Renforcer le lien social et le vivre ensemble
- Favoriser la participation citoyenne

1. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

D'après la synthèse nationale « quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers » **le cadre de vie constitue le troisième enjeu le plus fortement cité** par les répondants au questionnaire. Les problématiques liées à ce défi sont le manque de propreté et de ramassages des déchets, les dépôts sauvages et la mauvaise gestion des encombrants. Également mis en avant le manque d'espaces verts et d'aires de jeux pour les enfants.

Les espaces extérieurs du quartier sont le miroir de la qualité de vie des habitants. Des lieux dégradés, soumis à des incivilités ou encore inoccupés traduisent un sentiment de désappropriation du lieu dans lequel ils résident.

D'après la synthèse des séminaires de concertation, il est très important pour 75 % des personnes questionnées d'avoir un cadre de vie de quartier agréable et sécurisant alors qu'il n'est pas du tout important pour seulement 1% des réponses.

Les 18-25 ans sont également les plus demandeurs de lieux de vie à l'extérieur pour l'ensemble des classes d'âge. L'aménagement d'espaces extérieurs dédiés aux jeunes, tels que des structures de loisirs, permettra de créer des lieux de socialisation et de divertissement répondant à leurs besoins.

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) intègre les préoccupations des habitants et les questions liées à la qualité du cadre de vie. Ainsi, l'évaluation actuelle dépasse la simple présence d'infrastructures et met en avant d'autres aspects qualitatifs tels que :

- Améliorer la propreté, l'entretien et la maintenance des espaces collectifs et des espaces extérieurs publics et privés résidentiels ;
- Optimiser la gestion des déchets ;
- Créer des services et commerces de proximité ;
- Renforcer la tranquillité publique

Actions identifiées :

- 1 Mettre en œuvre un plan d'actions GUSP par quartier prioritaire ;
- 2 Accompagner des initiatives multi partenariales de sensibilisation sur la valorisation et la gestion des déchets ;
- 3 Mettre en place un diagnostic en marchant par quartier chaque année ;
- 4 Prévoir la mise en place de dispositifs de tranquillité publique et la mise en place d'une médiation en lien avec le CISPD.

2. RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET VIVRE ENSEMBLE

D'après Emile Durkheim, le vivre ensemble s'incarne dans la construction d'un sentiment d'appartenance collective, où chaque individu contribue activement au développement et au maintien d'une communauté harmonieuse et inclusive. Cette notion implique également la reconnaissance des différences individuelles et encourage la collaboration. Ainsi, le lien social en est indissociable, créant l'interconnexion et les relations entre les habitants.

L'enquête de Palabréo faites auprès des habitants nous apprend que **72% des personnes questionnées souhaitent la création de projets focalisés sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées. De plus, 60 % des adultes attendent du service public qu'il organise des rencontres et crée ainsi du lien social entre voisins.**



La démarche de concertation relève le besoin de :

- Favoriser le développement de lieux de rencontre et de partage.
- Renforcer du lien social entre les habitants mais aussi entre les acteurs à différentes échelles.
- Renforcer l'implication des habitants.

Actions identifiées :

- 1 Accompagner la création de tiers-lieux sur chaque QPV ;
- 2 Faire émerger des temps conviviaux et/ou de partage en lien avec l'amélioration du cadre de vie ;
- 3 Accompagner la dynamique associative comme la création d'amicales de locataires.

3. FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE

D'après la synthèse nationale « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers » **la participation citoyenne** doit :

- S'appuyer sur les démarches de participation citoyenne déjà engagées sur le territoire ;
- S'articuler avec les outils de concertation liés au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans les quartiers en renouvellement urbain ;
- Soutenir le déploiement de dynamiques là où elles sont moins développées ;

Par ailleurs, le constat, à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération VYVS, souligne un faible investissement des habitants.

Face à ce constat, 2 axes d'intervention sont identifiés :

- Renouveler le dispositif participatif
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet.



Actions identifiées :

- 1 S'appuyer sur les démarches de participation citoyenne telles que les applications mobiles, conseils de quartiers et les temps de concertation dans le cadre du NPNRU ;
- 2 Lancer un appel à projet pour financer les initiatives citoyennes dans les QPV du territoire de l'Agglomération VYVS ;
- 3 Proposer une journée solidaire et citoyenne dans l'année ;
- 4 Organiser des groupes de parole sur des thématiques choisis en cohérence avec les enjeux du contrat de ville.

RENFORCER LA DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LES QUARTIERS

Conformément aux grandes orientations nationales, le nouveau contrat de ville porte l'ambition de changer la dynamique de l'emploi dans les quartiers.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le **taux de chômage est près de 2 fois supérieur à la moyenne nationale soit 23,4%.** Sur notre Agglomération Le taux d'emploi des 15-64 ans dans les QPV est nettement inférieur à la moyenne de l'Agglomération (50% contre 67% environ).

Les personnes qui restent sans emploi qui cumulent davantage de freins (précarité, santé, modes de garde, mobilité, barrières linguistiques etc...), et qui s'orientent peu vers France Travail, la mission locale ou d'autres structures d'accompagnement, de plus elles nécessitent un accompagnement global sur une durée plus longue.

Les niveaux de formation et de qualification globalement peu élevés sont surreprésentés dans les QPV ainsi les infra bac représentent selon le quartier entre 58% et 70%.

Cette situation dégradée de l'emploi dans les quartiers prioritaires nécessite donc une action particulière de l'État et mobilise les crédits de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville. En appui au droit commun des politiques de l'emploi, ces crédits permettent d'accompagner des actions portées par notre Agglomération et les associations en faveur des habitants des quartiers prioritaires : **repérage et orientation vers les acteurs du service public de l'emploi, accompagnement renforcé vers l'emploi, lever les freins à la formation et à l'emploi, émergence et accompagnement des initiatives entrepreneuriales...**

Face à cette situation, et dans **la perspective de la réforme France Travail et la Loi «Plein-emploi»**, la CAVVS poursuit et renforce la démarche **“Cité de l'emploi”** initiée en 2020 pour une meilleure orientation des publics et par la suite participer au développement des pactes plein emploi.

Cette démarche offre plus d'opportunités aux habitants des quartiers, en renforçant les actions en faveur d'une **sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation.**

À partir des séminaires de travail entre acteurs de l'emploi et des différentes consultations auprès des habitants, l'accès à l'emploi apparaît comme une priorité. Afin de répondre à cet enjeu, plusieurs orientations stratégiques sont identifiées :

- Assurer une meilleure coordination des acteurs de l'emploi ;
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes (16-30 ans) ;
- Permettre l'accès aux stages des jeunes ;
- Informer et orienter vers les dispositifs spécifiques d'insertion ;
- Accompagner l'entrepreneuriat;



1. ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTEURS DE L'EMPLOI

Les participants aux deux séminaires ont fait le constat d'un **effet de confusion des usagers face à une multitude d'acteurs de l'emploi sur le territoire**, ajouté à un manque de visibilité quant à l'offre de service proposée, ce qui engendre des interruptions de parcours d'accompagnement des usagers en recherche d'emploi.

En effet, les habitants des quartiers interrompent parfois la phase d'insertion pour régler des difficultés transitoires (de santé, familiales...), et par la suite reprennent le cours du suivi. Un ralentissement ou interruption de parcours se caractérise par une étape d'orientation ou d'entrée en action/formation trop longue supposant la mobilisation de plusieurs acteurs de l'emploi.

Face à ce phénomène, il conviendra de définir une stratégie afin d'assurer **une coordination renforcée des acteurs de l'emploi** et de rendre l'offre + visible afin de :

- Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs de l'emploi,
- Animer un réseau de professionnels de l'emploi
- Mieux se coordonner pour la levée des freins périphériques à l'emploi

Actions identifiées :

- 1 Maintenir la dynamique de la "Cité de l'emploi" en renforçant son articulation avec les politiques de droit commun ;
- 2 Créer et animer des instances collaboratives avec un réseau d'acteurs ;
- 3 Développer des actions d'emploi et de formation en direction des QPV ;
- 4 Raccourcir les parcours et faciliter la mobilisation des publics dans la réinsertion sociale et professionnelle.

2. FAVORISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES (16-30 ANS)

Les politiques d'insertion des jeunes visent à favoriser l'accès à l'emploi (contrats aidés et exonération fiscales pour les employeurs) et le développement de la formation professionnelle, notamment de l'alternance. Plus récemment l'État a mis en place des dispositifs d'aide à l'embauche et de soutien à la formation des jeunes comme le contrat d'engagement jeune entre en vigueur le 1/03/2022.

Pendant **le taux de chômage des jeunes dans les quartiers de l'Agglomération reste plus important que sur le reste du territoire, entre 18% et 30%** [1] selon le quartier, cette tendance se retrouve également sur le manque de qualification et le décrochage scolaire.

Les moins de 25 ans représentent entre 32% et 48% de la population des QPV, contre un peu plus de 30% pour l'ensemble de l'Agglomération. Concernant la part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, elle représente pour les habitants QPV et l'ensemble du territoire, près de 15-20% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.



L'insertion des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville constitue donc un enjeu majeur pour l'Agglomération qui requiert une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés.

Ainsi lors des temps de concertation, les participants ont réaffirmé la nécessité de travailler à favoriser et renforcer l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans.

Les priorités seront donc portées sur quatre axes d'intervention suivants :

- **Faciliter l'orientation et l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation ;**
- **Guider les jeunes vers les dispositifs spécifiques et/ou expérimentaux ;**
- **Améliorer l'efficacité des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle**
- **Développer un partenariat "organismes de formation / entreprises"**

Actions identifiées :

- 1 Poursuivre et élargir le dispositif PRIJ* pour capter les jeunes NEET ** ;
- 2 Promouvoir le dispositif CEJJR*** auprès des jeunes en rupture sociale ;
- 3 Impulser l'accompagnement personnalisé via 1 dispositif type mentorat ;
- 4 Promouvoir les filières en tension et valoriser les parcours de réussite ;
- 5 Favoriser le développement des formations "hors les murs".

3. FACILITER L'ORIENTATION ET L'ACCÈS AUX STAGES DES JEUNES

Le rapport d'enquête mentionne que les 18/30 ans soulignent très fortement le besoin d'aide à l'orientation et à l'accès aux stages...les moins de 18 ans apparaissent un peu moins préoccupés (47%).

L'enjeu **du décrochage, le constat des retards scolaires au sein des QPV** démontrent l'importance de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour la qualité des stages des collégiens. La découverte de métiers favorise l'émergence de centres d'intérêt et de vocation professionnelle.

Lors des séminaires, les acteurs professionnels ont largement partagé l'importance d'agir **pour renforcer l'égalité d'accès aux stages, en intervenant notamment auprès des entreprises pour limiter les freins relatifs à leur perception des jeunes des quartiers, et auprès des jeunes pour les aider en termes de codes et savoir être.**

S'appuyant sur ces constats, il s'agira de développer des actions afin de:

- **Optimiser l'accueil des collégiens pour la première expérience professionnelle**
- **Faciliter et développer l'accès aux stages dans le parcours d'inclusion ;**
- **Sensibiliser aux codes et savoirs-être professionnels et à la mobilité ;**
- **Mise en réseau des opérateurs autour de l'adéquation candidat/stage.**

(*) PRIJ : Plan pour l'insertion des jeunes en Ile-de-France ** NEET : jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation ***CEJJR : Contrat Engagement Jeunes en Rupture

Actions identifiées :

- ① Déployer une application d'offres de stages et de candidature en ligne ;
- ② L'organisation d'ateliers de coaching professionnel ;
- ③ Création de groupe de travail « stages » entre les SIJ, Mission locale et acteurs locaux ;
- ④ Sensibilisation les structures de proximité sur l'enjeu du stage dans les choix d'orientation.

4. INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS SPECIFIQUES EN INSERTION

Parmi les demandeurs d'emploi, il existe un public spécifique qui rencontrent des difficultés professionnelle et sociales particulières (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés, allocataires du RSA, bénéficiaires des minimas sociaux...) ne leur permettant pas d'accéder à l'emploi dans les conditions habituelles du marché du travail. **Ce public est souvent accompagné par les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) qui propose la mise en œuvre d'actions sociales, de formation et d'accompagnement vers l'emploi afin de permettre à ces publics de développer des compétences professionnelles, d'acquérir de l'expérience et ainsi favoriser l'autonomie sociale par le biais de contrat de travail spécifique.**

Parallèlement, il est constaté deux profils assez fragiles dans ces quartiers et pour lesquels l'insertion est souvent plus complexe, comme les publics de plus de 50 ans dits "seniors" représentant entre 19% et 26% des habitants des QPV et les femmes qui elles représentent généralement 44% et 62% des habitants de ces quartiers.

Au vu de l'élévation de l'âge légal de départ à la retraite et bien que le gouvernement favorise l'adaptation de l'emploi envers les publics seniors (reconversion, temps partiels), ils vivent **la double peine de la privation d'emploi et de la stigmatisation de l'âge par les recruteurs.**

Le processus de recherche d'emploi se fait autant pour les femmes que pour les hommes, **l'accès à l'emploi est plus difficile pour les femmes, et particulièrement l'accès à un emploi viable** (les femmes ont tendance à occuper davantage que les hommes des emplois précaires).

Afin d'apporter des solutions à ces constats, des axes d'intervention ont été définis avec les partenaires de l'emploi :

- Permettre et faciliter l'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi
- Favoriser l'accès à l'emploi du public « senior » (> 50 ans) ;
- Favoriser l'accès à l'emploi des publics féminins ;

Actions identifiées :

- ① Mobiliser et orienter les publics pour sur les heures d'insertion réservés à travers les clauses d'insertion (le PLACI*, la TFPB*, les marchés publics ...) ;
- ② Expérimenter de nouveaux dispositifs spécifiques ;
- ③ Promouvoir les périodes d'immersions et les passerelles vers l'emploi ;
- ④ Sensibiliser aux discriminations et à la précarité dans l'emploi ;
- ⑤ Développer des ateliers d'estime de soi et de redynamisation ;

5. ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT

L'entrepreneuriat dans les quartiers est considéré comme une dynamique d'émancipation pour les habitants pouvant avoir un effet d'entraînement. Cependant, il est constaté des freins à l'entrepreneuriat pour les habitants des QPV comme les difficultés d'accès au financement, la complexité de l'administration et un manque d'information sur les aides existantes, barrières psychologiques, faible intégration au réseau d'acteurs locaux. Si tous les habitants des QPV n'ont pas vocation à devenir entrepreneurs, il faut entendre que **l'entrepreneuriat rencontre l'aspiration de plus d'1/3 des habitants** ;

Forts de ces constatations, et s'appuyant sur le **programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »** qui est une stratégie gouvernementale pour lutter contre les inégalités et promouvoir l'inclusion économique et sociale, les participants aux séminaires émettent plusieurs recommandations qui visent à faciliter la concrétisation et la pérennisation des projets entrepreneuriaux comme :

- Pérenniser la dynamique entrepreneuriale durable ;
- Promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des publics QPV ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat au féminin dans les quartiers ;

Actions identifiées :

- 1 Déployer les cités-Labs* sur l'ensemble des quartiers ;
- 2 Créer un club d'entrepreneurs local (cadres, parrains) ;
- 3 Impulser une dynamique de réseau d'accompagnement ;
- 4 Développer un espace coopératif pour les porteurs de projets ;
- 5 Sensibiliser les structures de proximité sur cet enjeu.

*Le dispositif CitésLab a pour mission de favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les Quartiers Prioritaires des politiques de la Ville (QPV) par :

- Des actions de sensibilisation à la création d'entreprise

- L'appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation d'une idée de création d'entreprise et sécurisation de leur parcours de création.



PRÉSERVER UN CLIMAT DE SÉCURITÉ ET FAVORISER LA CITOYENNETÉ



Le territoire de l'Agglomération Val d'Yerres - Val de Seine connaît une hausse des actes de violences : violences au sein de la famille, actes de harcèlement à l'école, rixes inter-quartiers...

Pour répondre aux enjeux de sécurité et de prévention, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'est doté d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont la stratégie 2024-2026 s'articule autour des axes suivants :

- Renforcer les compétences psycho-sociales des jeunes et prévenir les conduites à risques
- Accompagner les jeunes exposés à la délinquance et prévenir la récidive
- Améliorer la Tranquillité Publique
- Prévenir les violences sous toutes ses formes (dès le plus jeune âge)

L'enquête de concertation réalisée pour Le nouveau Contrat de Ville met en avant trois thématiques prioritaires :

- Sensibiliser, prévenir et lutter contre toutes les formes de violences (harcèlement, violences intra-familiales...)
- Promouvoir la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République
- Favoriser la culture de l'égalité entre les Femmes et les Hommes.

1. LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE (HARCELEMENT, VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ETC.)

L'enquête de concertation réalisée auprès des habitants pour le nouveau Contrat de Ville, fait état des préoccupations suivantes : **83% des interrogés** pour les enfants et les jeunes sur le territoire, et ils sont également 61% à prioriser la prévention des violences au sein de la famille.

Les répondants à l'enquête font état d'une **inquiétude pour « la sécurité des enfants »**.

La prévention des violences familiales est une préoccupation extrêmement forte chez les jeunes répondants de moins de 18 ans. Ils sont 91% à estimer très important la prévention des violences familiales pour les 0-11 ans soit 30% de plus que l'effectif global. Le sujet préoccupe également les 18-25 dont **83% soulignent le besoin de prévention pour les de 12-17 ans.**

Il est également nécessaire de focaliser sur la problématique des violences sexistes et sexuelles. **Le nombre de dépôts de plainte contre harcèlement sexuel et « d'autres agressions sexuelles » ont augmenté avec 47,5 % depuis 2020. Le nombre des dépôts de plainte contre viols ont augmenté avec 62 %.**

Comme au niveau national, le territoire de l'Agglomération val d'Yerres Val de Seine est confronté à une hausse de harcèlement et cyberharcèlement scolaire. L'ensemble des collèves sur le territoire se dit d'être concerné par ce fléau.

En outre, le territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine est confronté à des phénomènes de violence entre jeunes de différents quartiers.

S'appuyant sur ces constats, il s'agira de développer des actions afin de:

- Sensibiliser et lutter contre les situations de harcèlement et de violences à l'école et hors temps scolaire.
- Former, outiller, et mettre en réseau les professionnels sur les multiples formes violence.
- Agir sur la santé mentale et travailler sur l'estime de soi.
- Déconstruire le sentiment d'appartenance au quartier.
- Accompagner les victimes de violences Intra Familiales.

Actions identifiées :

- 1 Mise en œuvre du plan de lutte contre les violences inter-quartiers
- 2 Développer le dispositif de logements tremplin pour les victimes de violences intrafamiliales.

2. PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ, LA LAÏCITÉ, ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE]

Le vivre ensemble et la cohésion sociale sont des enjeux phares au niveau Nationale. La citoyenneté est une composante du lien social. Vivre ensemble, c'est de se sentir citoyen de la même société.

L'enquête de concertation montre que 74% des 18-25 ans estiment que la citoyenneté et la laïcité sont des thématiques prioritaires.

- Renforcer l'éducation civique et la connaissance des droits et devoirs
- Développer les actions de « vivre ensemble »
- Accompagner les dynamiques de démocratie participative
- Préserver le devoir de mémoire

Actions identifiées :

- 1 Projets éducatifs autour de la citoyenneté
- 2 Formation des professionnels à la Laïcité et aux valeurs de la République
- 3 Fédérer les CME et CMJ et les structures de proximité autour de projets concertés.



3. FAVORISER LA CULTURE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027, place cet enjeu au cœur des préoccupations nationales.

Il s'articule autour de quatre grands axes :

- La lutte contre les violences faites aux femmes,
- La santé des femmes
- L'égalité professionnelle et économique
- La culture de l'égalité

L'enquête de concertation, nous indique que ce sujet est une priorité majoritairement partagée avec les habitants.

La préoccupation est beaucoup plus marquée chez les jeunes de 18 à 25 ans qui l'estiment très prioritaire à 78%.

En cohérence avec le plan National le contrat de ville 2024-2030 s'attachera à :

- Renforcer les initiatives dédiées à l'égalité entre femmes-hommes
- Prévenir et lutter contre les systèmes de reproduction des stéréotypes et les préjugés

Actions identifiées :

- 1 Établir un état des lieux la situation du territoire
- 2 Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour développer une approche intégrée
- 3 Décliner le plan d'action interministériel
- 4 Valoriser les parcours de réussite





3. LES PRIORITÉS PAR QUARTIERS

1. LES BERGERIES
2. LA CROIX—BLANCHE
3. LA FORÊT
4. LES HAUTES—MARDELLES
5. LES MAZIERES
6. LA PLAINE — CINÉASTES
7. LA PRAIRIE DE L'OLY
8. LE VIEILLET

LA CROIX-BLANCHE

➔ Quelques Chiffres

REVENUS

- **39,30%** Ménages imposés (64,7 % sur VYVS)
- **1 360 €** Revenu médian (1970 sur VYVS)
- **28 %** Taux pauvreté 14,20 sur VYVS)
- **26,08 %** Taux Allocataires CAF (18,42% sur VYVS)

EMPLOI

- **58,70%** Taux d'emploi (15-64 ans) (67,40%) sur VYVS)
- **19,80%** Moins de 26 ans (30,10% sur VYVS)
- **877** Demandeurs d'emploi (13 872 sur VYVS)
- **17,20%** Emploi précaire (11,70% sur VYVS)
- **55,90%** Emploi femmes (56,90% sur VYVS)

DÉMOGRAPHIE

- **44,40%** part des moins de 25 ans (33,60 % sur VYVS)
- **13,30%** part des plus de 60 ans (21,50 % sur VYVS)
- **5 614** habitants (177 020 sur VYVS)
- **26,80%** taux de familles monoparentales (19,90 % sur VYVS)
- **25,70%** part de la Population étrangère (12,60% sur VYVS)

ÉDUCATION

- **21,30%** Taux Retard scolaire 3ème (12,70% sur VYVS)
- **7,40%** Taux Retard scolaire 6ème (5,30% sur VYVS)
- **21,80%** Part de 16- 25 ans non scolarisés ou sans emploi (15,30% sur VYVS)

➔ Lieux et acteurs ressources

- 6 Bailleurs sociaux
- 5 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires, 1 collège
- 1 médiathèque
- Équipements sportifs: piscine, city stade, complexe sportifs
- 1 centre social
- 1 relai des assistantes maternelles
- 1 service action et information jeunesse, 1 RAM, 1 crèche collective, 1 crèche familiale, 1 multi accueil, 1 CMPP, 1 PMI, 1 PAD, 4 ASLH (2 MAT et ELM)
- **Un tissu économique** relativement dynamique : présence de 211 établissements, principalement dans le domaine du commerce, des transports et de la restauration.
- **Une offre de médecine générale** présente, même si elle est insuffisante :
 - MSP Lakota (50m du QPV)
 - MSP Plaine Des Sables (1km du QPV)
 - Projet d'un pôle santé dans le NPNRU
 - Projet d'un centre de santé à Draveil, à 500m du QPV
- **Principales associations intervenant dans le quartier** : ASSISCB, Osez le partage et l'entraide, les Sénégalais de Vigneux, Quartiers sans violences, La parentaise enfantine.

➔ Les dispositifs présents sur le quartier

- Projet DEMOS
- CLAS élémentaire collégien et lycéen
- Formation linguistique
- PRE
- Maison de la réussite éducative / Préfiguration d'une cité éducative
- NPNRU
- GUSP

➔ Priorités identifiées

1 Renforcer l'accompagnement social et l'accès aux droits

- Mieux connaître les besoins des habitants, notamment pour les publics vulnérables (en situation de précarité et/ou handicap notamment)
- Renforcer l'information auprès de la population, augmenter les moyens humains, les interventions en direction des seniors et le déploiement de la démarche zéro non-recours.
- Relocaliser les services, continuer les efforts de médiation numérique, renforcer les moyens et faire connaître les dispositifs d'apprentissage du français.
- Mettre en réseau les acteurs et à s'assurer de leur bonne maîtrise des dispositifs existants.

2 Renforcer le lien social et la participation citoyenne

- Développer des tiers-lieux favorisant l'échange, le partage d'expérience, permettant de se retrouver à tous les âges, en renforçant le tissu associatif.

3 Fluidifier les parcours d'orientation et l'accès aux stages de 3ème et seconde

- Accompagner les 12/17 ans dans leur recherche de stage.

4 Lutter contre toutes les formes de violence

- Lutter contre le harcèlement scolaire par la sensibilisation.



LES BERGERIES

➔ Quelques Chiffres

REVENUS

- **29,70% Ménages imposés**
(64,7 % sur VYVS)
- **1 230€ Revenu médian**
(1970 sur VYVS)
- **34,70 % Taux pauvreté**
(14,20 sur VYVS)
- **25,96% Taux Allocataires CAF**
(18,42% sur VYVS)
- **26,32% bénéficiaires RSA**

EMPLOI

- **51,80% Taux d'emploi (15-64 ans)**
(67,40% sur VYVS)
- 23% Moins de 26 ans**
(30,10% sur VYVS)
- 209 Demandeurs d'emploi**
(13 872 sur VYVS)
- 26% Emploi précaire**
(11,70% sur VYVS)
- 49,80% Emploi femmes**
(56,60% sur VYVS)

DÉMOGRAPHIE

- **48,60% part des moins de 25 ans**
(33,60% sur VYVS)
- **12,20% part des plus de 60 ans**
(21,50% sur VYVS)
- **2 773 habitants**
(177 020 sur VYVS)
- **28% taux de familles monoparentales**
(19,90%) sur VYVS)
- **22,50% part de la Population étrangère**
(12,60%) sur VYVS)

ÉDUCATION

- **25% Taux Retard scolaire 3ème**
(12,70% sur VYVS)
- **10,50% Taux Retard scolaire 6ème**
(5,30% sur VYVS)
- **32,10% Part de 16- 25 ans non scolarisés ou sans emploi**
(15,30% sur VYVS)

➔ Lieux et acteurs ressources

- Crèche Halte-garderie
- 2 groupes scolaires, 2 collèges à proximité
- Centre social des Bergeries et 1 annexe jeunesse à venir (fin 2024)
- **Équipements sportifs** : Stade, City stade, salle de boxe, gymnase, terrain de basket, Workout
- 1 RAM
- Centre hippique
- **Principales associations intervenant dans le quartier**: association culturelle des Bergeries, association des musulmans des Bergeries, Conseil citoyen des Bergeries, Amicale des locataires des Bergeries, le bateau social, association les archers
- Équipement remarquable : école nationale de police
- **Les commerces** :
Le centre commercial peu dynamique, peu ou pas de signalétique dédiée indiquant les commerces présents. Une épicerie, Bar tabac, Boulangerie, Pharmacie, pizzeria, un salon de coiffure
A proximité : LIDL, Super U, ALDI

➔ Les dispositifs présents sur le quartier

- Projet DEMOS
- CLAS élémentaire et Collège
- PRE
- GUSP
- Formation linguistique
- Permanences d'accès au droit et d'écrivain public
- NPNRU

➔ Priorités identifiées

① Émancipation pour tous : renforcer l'accompagnement social et l'accès aux droits

- Mieux connaître les besoins des habitants, notamment pour les publics en difficultés, en situation de handicap - public qu'il faut valoriser et accompagner davantage au quotidien
- Renforcer l'information auprès de la population, les interventions en direction des seniors et le déploiement de la démarche zéro non-recours.
- continuer les efforts de médiation numérique, renforcer les moyens et faire connaître les dispositifs d'apprentissage du français.
- Mettre en réseau les acteurs et à s'assurer de leur bonne maîtrise des dispositifs existants.
- Renforcer le soutien à la scolarité et à la parentalité
- Promouvoir une continuité pédagogique et éducative entre les différents services et secteurs
- Faciliter l'accès aux sports, à la culture, aux activités, aux vacances

② Lutter contre toutes les formes de violence

- Lutter contre le harcèlement scolaire par la sensibilisation.
- Prévention des violences intra familiales et violences en général
- Sensibiliser à l'égalité fille/garçon femme/homme...

③ Contribuer à la citoyenneté, promouvoir la laïcité et le vivre-ensemble

- Développer un lieu ressources et d'information pour la jeunesse du quartier
- Faire vivre les infrastructures existantes dans le cadre de l'animation de la vie locale

- Contribuer à un climat serein en développant le lien social entre les jeunes et les habitants.

④ Emploi

- Fluidifier les parcours d'orientation et renforcer l'égalité d'accès aux stages de 3ème et seconde
- Accompagner les 12/17 ans acquisition des codes et savoir être professionnels.



LES HAUTES-MARDELLES

➔ Quelques Chiffres

REVENUS

- **24,10% Ménages imposés**
(64,7 % sur VYVS)
- **1 190€ Revenu médian**
(1970 sur VYVS)
- **36,10% Taux pauvreté**
(14,20 sur VYVS)
- **27,40% Taux Allocataires CAF**
(18,42% sur VYVS)
- **30,08% Bénéficiaires RSA**

EMPLOI

- **55% Taux d'emploi (15-64 ans)**
(67,40% sur VYVS)
- 29% Moins de 26 ans**
(30,10% sur VYVS)
- 389 Demandeurs d'emploi**
(13 872 sur VYVS)
- 20,40% % Emploi précaire**
(11,70% sur VYVS)
- 53% Emploi femmes**
(56,60% sur VYVS)

DÉMOGRAPHIE

- **44,70% part des moins de 25 ans**
(30,10% sur VYVS)
- **12,30% part des plus de 60 ans**
(21,50% sur VYVS)
- **2 502 habitants**
(177 020 sur VYVS)
- **26,30% taux de familles monoparentales**
(19,90 sur VYVS)
- **24,60% par de la Population étrangère**
(12,60% sur VYVS)

ÉDUCATION

- **22,60% Taux Retard scolaire 3ème**
(12,70% sur VYVS)
- **NC % Taux Retard scolaire 6ème**
(5,30% sur VYVS)
- **18,80% Part de 16- 25 ans non scolarisés ou sans emploi**
(15,30% sur VYVS)

➔ Lieux et acteurs ressources

- Écoles maternelles
- École primaire
- Collège
- **Équipements sportifs** : Boulodrome, City Stade, gymnase
- Centre social municipal
- Mission Locale / Maison de l'Emploi
- Présence des bailleurs (bureaux d'accueil au sein du quartier)
- Pharmacie / Boulangerie
- Resto du cœur
- France Service
- **Principales associations intervenant dans le quartier**: ARPQHM, Association Conseil Citoyen des Hautes Mardelles, Brunoy Entraide Solidarité, Main dans la Main, Ambition, Au cœur du partage, Au sport Citoyennes, Chemin des solidarités, ACJB, La mère de famille, Les jardins de Wilma.

➔ Les dispositifs présents sur le quartier

- Projet DÉMOS
- CLAS élémentaire et primaire
- GUSP
- PRE
- NPNRU
- Permanences d'accès au droit et d'écrivain public

➔ Priorités identifiées

1 Émancipation pour tous

- Favoriser et faciliter l'accès au sport, aux loisirs, à la culture, au droit et à la santé
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la parentalité
- Diffuser largement les informations relatives aux différents dispositifs d'accompagnement existant
- Rendre attractif l'adhésion des jeunes pour la pratique d'une activité culturelle ou sportive
- Faire connaître les dispositifs d'aide financière encore méconnus des familles

2 Cadre de vie

- Maintenir et valoriser la qualité paysagère du quartier
- Valoriser la biodiversité
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Concevoir des projets autour de la gestion / réduction des déchets et de la protection de l'environnement
- Concertation / communication / sensibilisation avec les habitants
- Renouvellement de la GUSP

3 Emploi

- Accélérer le retour ou l'accès à l'emploi, aux formations, aux stages etc.
- Améliorer la satisfaction des demandeurs d'emploi (en situation de précarité etc.)
- Accompagner les jeunes et les moins jeunes dans leur parcours de vie
- Accompagner les collégiens qui rencontrent souvent des difficultés dans leur recherche de stage ou autre pour leur future orientation
- Coordonner les partenaires (dispositifs retour vers l'emploi)

4 Tranquillité publique, prévention et citoyenneté

- Lutter contre toutes les formes de violence (harcèlement ...)
- Renforcer les actions dans les écoles et les collèges/lycées pour favoriser les échanges inter-villes
- Favoriser la formation des acteurs qui œuvrent dans ce domaine ou qui souhaitent s'investir.



LA PRAIRIE DE L'OLY

➔ Quelques Chiffres

REVENUS

- **33,10% Ménages imposés**
(64,7 % sur VYVS)
- **1 290€ Revenu médian**
(1970 sur VYVS)
- **30,40% Taux pauvreté**
(14,20 sur VYVS)
- **25,81% Taux Allocataires CAF**
(18,42% sur VYVS)
- **28,97% bénéficiaires RSA**

EMPLOI

- **53,70% Taux d'emploi (15-64 ans)**
(67,40% sur VYVS)
- **16,57% Moins de 26 ans**
(30,10% sur VYVS)
- **421 Demandeurs d'emploi**
(13 872 sur VYVS)
- **19,50 % Emploi précaire**
(11,70% sur VYVS)
- **55,60% Emploi femmes**
(56,60% sur VYVS)

DÉMOGRAPHIE

- **42% part des moins de 25 ans**
(33,60% sur VYVS)
- **13,10% part des plus de 60 ans**
(21,50% sur VYVS)
- **3 433 habitants**
(177 020 sur VYVS)
- **25,70% taux de familles monoparentales**
(19,90% sur VYVS)
- **27,40% par de la Population étrangère**
(12,60% sur VYVS)

ÉDUCATION

- **17,50% Taux Retard scolaire 3ème**
(12,70% sur VYVS)
- **16,40% Taux Retard scolaire 6ème**
(5,30% sur VYVS)
- **27,80% Part de 16- 25 ans non scolarisés ou sans emploi**
(15,30% sur VYVS)

➔ Lieux et acteurs ressources

- 1 bailleur
- 2 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires, 2 collèges à proximité
- 1 centre social intercommunal et 1 espace jeunesse
- 1 tissu économique relativement faible : 1 pharmacie, 1 épicerie et 1 bureau tabac
- Le centre commercial de la Place du Soleil sera réhabilité et redynamisé dans le cadre du NPNRU
- 1 accueil de loisirs
- 1 Centre multi services,
- 1 centre éducation sexuel,
- **Équipements sportifs** : 1 city stade, 1 workout, 1 dojo solidaire, 1 gymnase à proximité
- **Une offre de médecine générale présente, même si elle est insuffisante** :
 - Maison médicale de relais - 4 place des 4 saisons à Vigneux (500m du QPV)
 - Cabinet Médical (1,2km du QPV)
 - Projet d'un pôle santé dans le NPNRU.
- **Principales associations intervenant dans le quartier** :
 - Association les habitants de l'oly, Conseil Citoyen, Olysport et Open

➔ Les dispositifs présents sur le quartier

- Projet DEMOS
- CLAS élémentaire et collèges
- Formation linguistique
- PRE
- Cité-Lab
- GUSP
- NPNRU
- Permanences d'accès au droit et d'écrivain public

➔ Priorités identifiées

1 Émancipation pour tous

- Faciliter l'accès aux sports, à la culture, aux activités, aux vacances
- Renforcer l'accès à l'information grâce à un plan de communication adapté aux nouveaux usages
- Promouvoir une continuité pédagogique et éducative entre les différents services et secteurs

2 Emploi

- Fluidifier les parcours d'orientation et renforcer l'égalité d'accès aux stages de 3ème et seconde
- Accompagner les 12/17 ans acquisition des codes et savoir être professionnels

3 Tranquillité / sécurité

- Prévention des violences intra familiales et violences en général
- Contribuer à un climat serein en développant le lien social entre les jeunes et les habitants

4 Contribuer à la citoyenneté, promouvoir la laïcité et le vivre-ensemble

- Développer un lieu ressources et d'information pour la jeunesse du quartier de la Prairie de l'Oly
- Faire vivre les infrastructures existantes dans le cadre de l'animation de la vie locale



LE VIEILLET

➔ Quelques Chiffres

REVENUS

- **28,70%** Ménages imposés (64,7 % sur VYVS)
- **1 250€** Revenu médian (1970 sur VYVS)
- **38%** Taux pauvreté (14,20 sur VYVS)
- **v28,80%** Taux Allocataires CAF (18,42% sur VYVS)
- **26%** bénéficiaire RSA

EMPLOI

- **49,50%** Taux d'emploi (15-64 ans) (67,40% sur VYVS)
- **14,40%** Moins de 26 ans (30,10% sur VYVS)
- **80** Demandeurs d'emploi (13872 sur VYVS)
- **19,10 %** Emploi précaire (11,70% sur VYVS)
- **17,40%** Emploi femmes (56,60% sur VYVS)

DÉMOGRAPHIE

- **43,20%** part des moins de 25 ans (33,60% sur VYVS)
- **11,20%** part des plus de 60 ans (21,50% sur VYVS)
- **1 385** habitants (177 020 sur VYVS)
- **23,90%** taux de familles monoparentales (19,90% sur VYVS)
- **19,50%** par de la Population étrangère (12,60% sur VYVS)

ÉDUCATION

- **22%** Taux Retard scolaire 3ème (12,70% sur VYVS)
- **NC %** Taux Retard scolaire 6ème (5,30% sur VYVS)
- **24,30%** Part de 16- 25 ans non scolarisés ou sans emploi (15,30% sur VYVS)

➔ Lieux et acteurs ressources

Le Quartier du Vieillet dispose d'une vraie qualité et diversité d'équipements avec des lieux se prêtant à la mutualisation et la coopération notamment :

- le Gymnase de l'Espace 2000
- la médiathèque
- Un parc de jeux pour enfants, d'un City Stade et d'un espace Workout
- **1 Centre Social agréé par la CAF en 2023** : pôle Accès aux droits et démarches administratives, pôle Parentalité et pôle Animation Globale.

Des Ateliers Socio Linguistiques et des cours de Français du soir.

- **1 Accueil de Loisirs à destination des Collégiens** : ouvert du lundi au vendredi de 16h30 à 19h et le mercredi après-midi en période

scolaire, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h en période de vacances scolaires.

- **1 structure Jeunesse à destination des 16-25 ans** : labellisée « Info Jeunes » et « Accueil de Jeunes », ouverte du lundi au vendredi de 10 à 18h.

Des permanences de la Mission

Locale : organisées dans les locaux de la structure Jeunesse 16-25 ans, 2 matinées par semaine avec un accueil sans rendez-vous.

- **La Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine** dispose d'1 local mis à disposition par le Bailleur.

- **3 Associations Locales implantées au sein du Quartier Prioritaire** proposant des activités diversifiées aux habitants et s'impliquent dans les actions partenariales d'animation de la vie sociale locale - La Parenthèse : activités

adultes diverses (cuisine, tricot, bien-être)

ACTIV au cœur des quartiers : activités enfants et adultes

- Fleurs du Monde : vestiaire social et propositions de sorties familles et de sorties à destination des femmes.

- 1 Conseil Citoyen en cours de structuration

- 1 Amicale des Locataires

Les dispositifs présents sur le quartier



• Projet DEMOS

• CLAS élémentaire et collège + 4 clubs

coup de pouce : 1 Cla, 2 Clé, 1 CleM /
formation linguistique

• Permanences Mission Locale

• GUSP

• NPNRU

• Permanences d'accès au droit
et d'écrivain public



Priorités identifiées

1 Prévention de la délinquance : mise en place du CLSPD

- Mise en place d'un pôle ressources sur les questions de violence

- Création d'un poste de chargé de mission prévention

- Développement des actions de prévention de la délinquance

- Agir sur le point de deal qui nuit à la tranquillité publique, à la sécurité et à l'image du quartier.

2 Renouveau de la GUSP

- Rédaction d'un plan d'action en partenariat avec le bailleur et les acteurs du quartier pour répondre aux problématiques soulevées lors du dernier diagnostic en marchant

- Améliorer le cadre de vie des habitants et l'image du quartier.

- Mobiliser les habitants et favoriser le dialogue collectivité / bailleurs, bailleurs / locataires.

3 Lien social et participation citoyenne

- Création d'un comité d'usagers au sein du Centre Social

- Mieux communiquer sur les actions en cours dans le quartier

- Accompagner les associations locales dans la mise en œuvre de leurs projets.

- Développer les actions d'animation de la vie sociale locale

4 Emploi des plus de 25 ans

- Assurer un meilleur accompagnement vers l'emploi du public +25ans

- Mise en place de permanences des partenaires

Emploi sur le QPV : le Centre Social pourrait accueillir des permanences.

- Développer les parcours vers l'emploi : découverte métiers

- Favoriser l'emploi local.



LA PLAINE – CINÉASTES

➔ Quelques Chiffres

REVENUS

- **30,10% Ménages imposés**
(64,7 % sur VYVS)

- **1 280€ Revenu médian**
(1970 sur VYVS)

- **30,90% Taux pauvreté**
(14,20 sur VYVS)

- **25,63% Taux Allocataires CAF**
(18,42% sur VYVS)

- **24,51% bénéficiaire RSA**

EMPLOI

- **54% Taux d'emploi (15-64 ans)**
(67,40% sur VYVS)

- **16,40% Moins de 26 ans**
(30,10% sur VYVS)

- **816 Demandeurs d'emploi**
(13872 sur VYVS)

- **22,80 % Emploi précaire**
(11,70% sur VYVS)

- **50,60% Emploi femmes**
(56,60% sur VYVS)

DÉMOGRAPHIE

- **45,90% part des moins de 25 ans**
(33,60% sur VYVS)

- **12,10% part des plus de 60 ans**
(21,50% sur VYVS)

- **6 590 habitants**
(177 020 sur VYVS)

- **27,90% taux de familles monoparentales**
(19,90% sur VYVS)

- **27,60% par de la Population étrangère**
(12,60% sur VYVS)

ÉDUCATION

- **19,60% Taux Retard scolaire 3ème**
(12,70% sur VYVS)

- **10,80% Taux Retard scolaire 6ème**
(5,30% sur VYVS)

- **26,70% Part de 16- 25 ans non scolarisés ou sans emploi**
(15,30% sur VYVS)

➔ Lieux et acteurs ressources

- 3 écoles maternelles, 3 écoles primaires, 1 collège, 1 lycée
- 3 bailleurs
- 1 Centre Socio-Culturel, qui intègre
- 1 conseiller Numérique FS
- 1 Maison de Santé Pluridisciplinaire
- 1 Médiathèque
- 1 Point d'Accès au Droit
- 1 Pôle Information Jeunesse – HUB 322
- 1 Epicerie Sociale
- **5 Équipements sportifs** dont 1 complexe sportif
- 1 Maison de la Petite Enfance
- 1 Maison des arts et de la culture

Principales associations intervenant dans le quartier :

- La Visière Solidaire
- UFAVAL
- Objectif Epinay sous Sénart
- Passerelle
- Tonicité
- Provélo
- DMF91 et ABRIHANDICAP
- Les jardins de Wilma
- Le vestiaire municipal
- 2 Conseils Citoyens (Les Cinéastes et La Plaine),
- APA de Géant (sports et activités physiques adaptées)

➔ Les dispositifs présents sur le quartier

- **Projet DEMOS**
- **CLAS élémentaire et collège**
- **PRE**

- **GUSP**
- **Cité éducative**
- **NPNRU**
- **Permanences d'accès au droit et d'écrivain public**

→ Priorités identifiées

1 Éducation

- Renforcer l'accès à l'émancipation au travers de la Cité éducative, Les cordées de la réussite, le PRE et l'académie spinolienne de la réussite

2 Culture

- Renforcer l'accès aux pratiques artistiques et culturelles au sein du QPV au travers des partenariats institutionnels et/ou associatifs, par des actions « hors les murs », des résidences d'artistes à la MAC.

3 Emploi

- Créer des Entreprises à but d'emploi pour les spinoliens les plus éloignés de l'emploi (TZCLD) ;
- Développer des formations en lien avec les acteurs du territoire (Visière solidaire et les acteurs économiques de la ZAE et ville) ;
- Faciliter l'accès à la ZAE en développant des modes de transports alternatifs pour une mobilité durable (vélo, navettes, co-voiturage...)

4 Jeunesse

- Mettre en place un Plan Jeunesse 2024-230 ;
- Renforcer les dispositifs d'information à la citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle au sein ou en lien avec le HUB 322 et les structures d'accueil des jeunes sur la ville

5 Logement

- Poursuivre la rénovation urbaine dans le quartier La Plaine ;
- Développer des initiatives avec les habitants dans le cadre de la GUSP sur le QPV Plaine-Cinéastes ;
- Renforcer la mixité sociale en lien avec les Bailleurs, l'Agglomération VVVS et les services de l'Etat (lutte contre la délinquance, charte de peuplement...) ;
- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil dans le parc privé ;

- Mettre en place un plan de sauvegarde des copropriétés dégradées.

6 Seniors

- Mettre en place d'un plan seniors 2024-2030 pour favoriser le maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie ;
- Favoriser l'adaptation des logements et l'Habitat intergénérationnel

7 Lien social et accès aux droits

- Développer une offre globale de services à la population (CCAS/PAD/ Logement/Séniors/Education) sur le Pole de Service Public ;
- Poursuivre le développement du centre socioculturel sur le QPV ;
- Renforcer l'offre -ville et associations d'apprentissage du Français (ASL/ FLE) ;
- Renforcer les actions de soutien à la Famille (soutien à la parentalité) et favoriser l'implication des Pères

8 Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance

- Consolider l'intervention de la Prévention spécialisée sur le QPV ;
- Soutenir les actions de prévention portées par la police municipale intercommunale (Epinay-Boussy) ;
- Développer le plan anti-rixes entre les villes du Val d'Yerres dans une logique de territorialité ;
- Renforcer les équipements de sécurisation des espaces publics ;

9 Prévention Santé

- Renforcer les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à la sante (Forums, Journées thématiques...) ;
- Renforcer l'installation de médecins libéraux sur le QPV et à la maison de santé ;
-Poursuivre le travail engagé avec APA de Géant et l'accès à une activité physique adaptée pour TOUS.

LA FORÊT

➔ Quelques Chiffres

REVENUS

- **26,90%** Ménages imposés (64,7 % sur VYVS)
- **1 240€** Revenu médian (1970 sur VYVS)
- **35,50%** Taux pauvreté (14,20 sur VYVS)
- **26,54%** Taux Allocataires CAF (18,42% sur VYVS)
- **33,77%** bénéficiaire RSA

EMPLOI

- **28,40%** Taux d'emploi (15-64 ans) (67,40% sur VYVS)
- **14,30%** Moins de 26 ans (30,10% sur VYVS)
- **308** Demandeurs d'emploi (13872 sur VYVS)
- **18,30 %** Emploi précaire (11,70% sur VYVS)
- **46,50%** Emploi femmes (56,60% sur VYVS)

DÉMOGRAPHIE

- **48,60%** part des moins de 25 ans (33,60% sur VYVS)
- **8,50%** part des plus de 60 ans (21,50% sur VYVS)
- **2 694** habitants (177020 sur VYVS)
- **30,50%** taux de familles monoparentales (19,90% sur VYVS)
- **25,50%** par de la Population étrangère (12,60% sur VYVS)

ÉDUCATION

- **23,60%** Taux Retard scolaire 3ème (12,70% sur VYVS)
- **9,10%** Taux Retard scolaire 6ème (5,30% sur VYVS)
- **18,10%** Part de 16- 25 ans non scolarisés ou sans emploi (15,30% sur VYVS)

➔ Lieux et acteurs ressources

- 1 Bailleur
- 1 Garderie multi accueil
- 1 groupe scolaire
- 1 Collège à proximité
- 1 Lycée à proximité
- **Équipements sportifs:** gymnase, Workout
- Centre social communal Saint Exupéry
- Épicerie Solidaire
- **Centre commercial :** Tabac-presse, bar, boulanger, une supérette, un épicier, un coiffeur
- **Principales associations intervenant dans le quartier :** ICRA , Grande Ourse

➔ Les dispositifs présents sur le quartier

- Projet DEMOS
- CLAS élémentaire et collège
- GUSP
- Formation linguistique
- NPNRU
- Permanences accès au droit et écrivain public

➔ Priorités identifiées

1 Emancipation pour tous

- Faciliter l'accès aux sports, à la culture, aux activités, aux vacances
- Renforcer les permanences juridiques et administratives. Pouvoir accompagner au plus près les besoins des habitants.
- Questionner/interroger les habitants sur leurs besoins ;
- Forum d'accès au droit / forum familles

2 Renforcer le lien social et la participation citoyenne

- Renouveler la GUSP

3 Emploi

- Fluidifier les parcours d'orientation et l'accès aux stages de 3ème et seconde
- Orientation et formation des 16-25 ans :
- Rendre accessible le dispositif Cité LAB' (création d'entreprise).

4 Tranquillité / sécurité : Prévention des violences

- Création d'un partenariat entre les acteurs sociaux, scolaires et associatifs autour d'actions de prévention (contrat local de prévention).



LES MAZIÈRES

➔ Quelques Chiffres

REVENUS

- 45,3% Taux pauvreté (14,20 sur VYVS)
- 40,63 % bénéficiaire RSA

DÉMOGRAPHIE

- 32,9 % part des moins de 25 ans (33,60% sur VYVS)
- 1 936 habitants (177 020 sur VYVS)
- 43,2 % taux de familles monoparentales (19,90% sur VYVS)

➔ Lieux et acteurs ressources

- Maison des services publics
- 1 bailleur
- 1 école maternelle, 1 école élémentaire, 1 collège à proximité,
- 1 maison de quartier en cours d'agrément centre social communal
- 1 multi accueil
- 1 ludothèque
- 1 centre hippique
- 1 **tissu économique relativement faible** : 1 épicerie, 1 bureau tabac, 1 boulangerie

Les principales associations intervenant dans le quartier : Mulaogwada, EJEPE, Anta percussions, Secours Catholique, Croix Rouge et de nombreuses associations sportives.

Équipements sportifs:

- 1 aire de street workout
- De nombreuses structures sportives (piscine, gymnase, terrain de tennis, piste d'athlétisme, terrains multisports) à proximité
- 1 salle de musculation

➔ Les dispositifs présents sur le quartier

- CLAS
- Formation linguistique
- PRE
- Permanences d'accès au droit et d'écrivain public

➔ Priorités identifiées

1 Émancipation pour tous

- Mise en place d'ateliers culturels, artistiques pour lutter contre la discrimination liée à l'expression, améliorer l'éloquence et la confiance en soi.
- Mise en place d'ateliers théâtres dans le quartier et concours d'éloquence.
- Organiser des colonies de vacances inter-quartier
- Mise en place Médiation intrafamiliale – conflits couples, parents enfants.

2 Cadre de vie

- Lutter contre les dépôts sauvages et encombrants pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du quartier.
- Mise en œuvre d'une convention GUSP

3 Action de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences

- Déployer les actions d'acquisition des compétences psycho-sociales. Intervenir plus tôt dans la scolarité (dès le primaire).
- Action à destination des parents pour prévenir les violences.
- Travailler sur le volet « bien être, santé mentale » et connaissance des droits. Développer / créer « l'équithérapie » avec l'écurie des Mazières.

4 Éducation

- Renforcer l'accès à l'émancipation au travers du Programme de Réussite Éducative
- Développer les actions du futur Centre Social (anciennement Maison de Quartier des Mazières).





4. LA GOUVERNANCE

L'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine est garante de la définition des stratégies locales et de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de Cohésion sociale, politique de la ville et de l'Habitat, notamment. Par conséquent, elle a la charge de :

- L'élaboration du diagnostic du territoire et de la définition des orientations du contrat de ville
- L'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- La définition et de la réalisation des programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Les villes concernées sont en étroite collaboration avec la Communauté d'agglomération dans la définition des enjeux et le suivi de la mise en œuvre du contrat de ville.

La gouvernance du contrat de ville est donc partenariale et sera organisée comme suit :

Gouvernance du contrat de ville

Comité de pilotage (COPIL)	Comité technique (COTECH)	Le comité de suivi par ville	Groupes de travail opérationnels
Le COPIL est coprésidé par le PEDEC, le Président de la CA : Son rôle: ▪ Fixer les orientations ; ▪ Réaliser les arbitrages ; ▪ Valider les propositions du comité technique Membres : - CA VVVS: VP Cohésion Sociale - Les 6 villes en politique de la ville (Maires ou leurs représentants - Le Président du Conseil Départemental - La Présidente de la Région - Les services déconcentrés de l'Etat - La CAF - France Travail (directeur ou représentant) - Les bailleurs sociaux	Le COTECH est animé par le service Politique de la ville Son rôle: ▪ Suivre la mise en œuvre du Contrat de ville ▪ Evaluer le Contrat de ville. Membres : Le COTECH associera les acteurs institutionnels et associatifs en lien avec les priorités du contrat de ville	Le comité de suivi est animé par l'agent de développement local : Son rôle: ▪ Echanger sur les projets en cours et avenir mis en place dans le quartier ▪ Assurer une veille sur les dispositifs de droit communs à déployer dans les quartiers ▪ Partager un regard croisé sur l'évolution des quartiers Membres: DGS/DGA de la ville, services administratifs concernés, le service politique de ville	Les chefs de projets thématiques des auront la charge de : ▪ Traduire en action les enjeux du contrat de ville; ▪ Mobiliser et réunir les partenaires autour des projets; ▪ Evaluer et ajuster l'action si nécessaire. Membres: Les acteurs institutionnels et associatifs en lien avec les priorités du contrat de ville
Se réunit à minima 1 fois par an	Se réunit à minima 1 fois par an	Se réunit à 1 fois par trimestre	Se réunit autant de fois que de besoin



5. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

1. L'ÉTAT

2. BPI FRANCE

3. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
L'ESSONNE

➤ ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Sous réserve des crédits ouverts chaque année en loi de finances

L'État réaffirme son engagement vers les publics en précarité, dont les habitants des QPV, sur les dispositifs de droit commun et pour l'ensemble de ses financements, notamment en suivant le bon déroulement des actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie au sein des quartiers prioritaires.

• AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

Les actions menées par l'État en lien avec ses partenaires, notamment les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, en faveur de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers défavorisés recouvrent les aspects suivants : interventions structurantes sur le cadre de vie physique par la mise en œuvre du programme national de rénovation urbaine puis du nouveau programme de renouvellement urbain, réalisation d'infrastructures de transports en commun, renforcement de la gestion urbaine de proximité et recherche d'un équilibre dans l'offre de logement et le peuplement des quartiers.

L'État poursuit l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la réforme des attributions de logement sociaux afin de concilier objectifs d'attribution et mixité sociale dans les quartiers.

L'accompagnement Vers et Dans le Logement se renforce en Essonne avec 16 travailleurs sociaux financés pour accompagner les ménages en difficultés. Les enjeux liés aux problématiques de santé mentale et d'addiction ont été pris en compte avec l'arrivée d'un opérateur spécialisé.

L'État et le Département, co-pilotes de la politique de prévention des expulsions locatives, mettent en œuvre la nouvelle charte départementale de prévention des expulsions locatives afin d'améliorer la résolution des situations complexes et prévenir les expulsions locatives pour les ménages de bonne foi. L'État poursuit son engagement pour le peuplement concerté des programmes neufs sur le contingent préfectoral mal logés avec les collectivités.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Soutenir les collectivités territoriales, les établissements publics et organismes privés ou publics conduisant des opérations de renouvellement urbain, répondant aux objectifs de mixité sociale et de développement durable, tant en matière de construction ou de réhabilitation de logements sociaux que d'aménagement des QPV.
- Favoriser la desserte des quartiers par les transports publics par une offre suffisante et adaptée aux besoins des populations.
- Accompagner les politiques de peuplement des quartiers d'habitat social, conduites par les bailleurs et les différents réservataires, constituant un enjeu fondamental pour favoriser la mixité au sein de ces territoires.
- Assurer le maintien des services publics dans les quartiers concernés.
- Appuyer les actions de transition écologique et énergétique.

• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

L'accès à l'emploi et le développement économique constituent deux priorités de l'action de l'État en faveur des quartiers de la politique de la ville : l'emploi, parce qu'il garantit l'insertion sociale et professionnelle des habitants, et le développement économique, car il contribue au dynamisme, à l'attractivité des quartiers et à leur meilleure intégration dans les agglomérations.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Mettre en œuvre la loi plein emploi et le pacte local des solidarités
La loi plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un renforcement de l'accompagnement des personnes vers l'accès ou le retour à l'emploi. La transformation du « service public pour l'emploi » en « réseau pour l'emploi » doit permettre une coopération renforcée des acteurs afin de s'engager mutuellement dans la mise en œuvre d'un référentiel de services pour les personnes et les employeurs.

Le suivi des publics éloignés de l'emploi, dont les publics résidant en quartier prioritaire, vise à la continuité des parcours d'insertion et la réalisation d'actions d'accompagnement socio-professionnel. De même, l'accompagnement des entreprises du territoire prévu par la loi plein emploi devrait permettre de répondre aux besoins spécifiques, notamment en recrutements locaux.

Une attention particulière sera portée sur les actions de repérage de tous les publics éloignés de l'emploi ou invisibles qui seront conduites à travers l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI Inclusion) afin de développer les collaborations et la prise en charge par l'ensemble du réseau pour l'emploi de ces personnes. Par ailleurs, le pacte local des solidarités, visant à améliorer la coordination et la complémentarité de dispositifs déjà mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté permettra d'accentuer les actions sur des objectifs identifiés et partagés collectivement.

1- Accompagner le public jeune vers l'insertion et l'emploi

Le soutien financier que l'État accorde pour les missions locales, maillon essentiel du service public de l'emploi de proximité dans les quartiers populaires, permettra de poursuivre entre autres le déploiement du contrat engagement jeune (CEJ) et d'améliorer la prise en charge des jeunes suivis en proposant des actions de remobilisation en adéquation avec les besoins et les envies des jeunes accompagnés. Par ailleurs, la mobilisation du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) sera poursuivie par les missions locales.

Dans le cadre du déploiement des actions spécifiques en faveur des jeunes très éloignés des institutions, les services de l'État favorisent le maillage territorial afin de couvrir les zones blanches par des actions de repérage et remobilisation de ces publics, et à travers le pilotage des projets CEJ jeunes en rupture (CEJ JR) en associant les acteurs territoriaux concernés par l'accompagnement de ces publics en particulier. Le plan régional pour l'insertion des jeunes (PRIJ), visant les publics en QPV, renforce encore la mobilisation des acteurs.

L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, instaurée en septembre 2020, en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale, constitue aussi un axe de travail fort. Le pilotage de cette politique publique est mené par les services de l'État en coordination avec les services de l'Éducation Nationale et les missions locales.

Le dispositif du parrainage/marrainage vers l'emploi continuera à être soutenu en lien avec les services de la DRIETS. Ce dispositif visant à soutenir le parcours de jeunes dans leur insertion professionnelle rentre dans une étape de consolidation du réseau d'acteurs afin de toucher davantage des jeunes résidant dans un quartier prioritaire. En lien avec le dispositif « Les entreprises s'engagent », sera travaillé la mobilisation des nouveaux parrains/marraines pour alimenter les viviers disponibles et augmenter l'accompagnement de jeunes issus des QPV.

2 - Accompagner le public adulte vers l'insertion et l'emploi

L'accompagnement des publics en situation de handicap restera une priorité pour les services de l'État, qui continueront à accompagner le développement des entreprises adaptées afin de mieux mailler les territoires et faire connaître ces structures aux professionnels de l'insertion et de l'emploi. Les contrats aidés qui doivent orienter les publics les plus en difficulté seront pilotés en étroite collaboration avec France Travail, afin de garantir le suivi des prescriptions à destination du public QPV en particulier. La communication sur le dispositif Emplois Francs sera accentuée et en lien avec l'animation du dispositif les « Entreprises s'engagent ». Comme pour les contrats aidés, un suivi renforcé sera effectué en lien avec France Travail, pilote du dispositif.

Le développement des postes de facilitateurs sur l'ensemble du territoire permet de faire bénéficier les personnes en insertion de marchés clausés. L'enjeu est particulièrement important sur les projets portés par l'ANRU. Inclusiv'Essonne soutenu par l'Etat, continuera à offrir sa technicité et appui aux réseaux des facilitateurs et aux donneurs d'ordre.

La politique d'intégration qu'accompagne le développement et le financement d'actions d'apprentissage de la langue française, des valeurs de la république et de la levée des freins à l'emploi sera déployée par le biais du marché subsidiaire AGIR. Un grand nombre des signataires du contrat d'intégration républicaine du département résident en QPV et bénéficient de ces actions, complémentaires aux formations linguistiques et civique de l'OFII. Les complémentarités de la politique d'intégration des primo-arrivants seront recherchées avec les dispositifs proposés dans le cadre du contrat de ville et avec le programme OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants).

3- Soutenir les entreprises relevant de l'ESS et les associations dans les quartiers

Le dispositif local d'accompagnement porté par France Active continuera à accompagner la structuration des entreprises relevant de l'ESS et des associations œuvrant dans les quartiers. Les services pourront accompagner des projets territoriaux qui pourraient émerger et se déployer dans les quartiers prioritaires en particulier, notamment dans le cadre de la consolidation et du

développement du réseau de l'insertion par l'activité économique en Essonne.

4 - Mobiliser les entreprises pour l'emploi dans les QPV « Les Entreprises s'engagent »

Dans le cadre des « entreprises s'engagent », différentes actions peuvent se décliner autour de quatre axes :

- sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise ;
- former en favorisant l'accès à l'alternance ;
- recruter de manière non-discriminatoire ;
- acheter de manière plus responsable et inclusive.

Chacun de ces axes est décliné en objectifs et indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent. Il s'agit par exemple pour les entreprises de recruter des alternants ou d'intervenir dans les collèges pour présenter leurs métiers. Le réseau est actuellement composé de 140 Entreprises signataires, avec un souhait d'élargissement à 200 signataires fin 2024. En Essonne, le réseau est animé par le club FACE Paris-Saclay, financé par l'État. L'objectif est également de renforcer le suivi des engagements des entreprises signataires, l'animation du réseau pour augmenter les opportunités de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi en Essonne.

5- L'apprentissage, véritable outil d'insertion dans l'emploi, au service des jeunes de QPV et de l'entreprise

L'apprentissage est un levier pour accéder durablement au marché du travail puisque dans les sept mois qui suivent la fin du contrat d'apprentissage, sept apprentis sur dix trouvent un emploi, dont 60% en CDI. C'est également une chance pour les employeurs qui déclarent à 80% être satisfaits des apprentis qu'ils recrutent et qui réembauchent à la fin du contrat. Ainsi, l'aide pour le recrutement d'alternants (d'un montant de 6 000 € en 2024) est maintenue pour les contrats conclus (sous réserve de crédits en loi de finance). Elle concerne l'embauche d'un apprenti de tout âge ou d'un salarié en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans.

L'objectif pour l'année 2024 de porter à 15 745 le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage en Essonne dont 35 % des jeunes est en QPV. L'avancement du développement de l'apprentissage dans le département de l'Essonne passe par tous les efforts en vue d'installer l'apprentissage comme une voie d'excellence pour les jeunes et comme une solution de recrutement dans la politique RH des entreprises, notamment, dans les secteurs dits en tension, et dans les QPV.

• SÉCURITÉ

Les questions de sécurité dans les quartiers constituent une préoccupation majeure des habitants et des politiques de la ville. Parce que la sécurité doit être assurée partout et constitue un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, une action soutenue est menée dans ces quartiers à la fois pour combattre la délinquance sous toutes ses formes et pour la prévenir. La prévention de la délinquance, orientée en particulier vers les mineurs et les jeunes adultes, est également liée à la promotion de la citoyenneté.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Mobiliser les forces de sécurité intérieure sur les questions de sécurité publique, dans le cadre du présent contrat, notamment par des actions ciblées de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs notamment les rixes ainsi que de la lutte contre l'économie souterraine. La mise en œuvre des actions se traduit par la participation à l'élaboration des stratégies territoriales de prévention de la délinquance (STPD) et aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

• RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Promouvoir la réussite de tous les élèves pour s'inscrire dans une logique inclusive concernant tous les élèves, avec une attention plus soutenue à l'égard de ceux connaissant des difficultés scolaires, afin de leur permettre d'acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle. Les élèves scolarisés dans les écoles de l'éducation prioritaire bénéficient par ailleurs d'une meilleure prise en compte de leurs besoins grâce à différents dispositifs d'aide et d'accompagnement.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- Poursuivre les actions entreprises pour la lutte contre le décrochage scolaire.
- Mise en cohérence les projets et les actions de l'Éducation nationale avec ceux conduits dans le quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.
- Renforcer la prise en charge pédagogique et la mise en place de la continuité éducative pour tous les élèves scolarisés en Cité Éducative.
- Renforcer la territorialisation des politiques éducatives avec les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- Coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun dans le des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).

Les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations incluent les mesures développées pour s'assurer de l'égalité de traitement des immigrés et des personnes issues de l'immigration ainsi que les initiatives en faveur de la promotion de la diversité, notamment en matière d'emploi.

• CULTURE

Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » de juillet 2018 et du Comité interministériel des Villes de janvier 2021, l'État s'engage en faveur de la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Renforcer et étendre les partenariats entre les institutions culturelles et les quartiers de la politique de la ville, déployer les Micro-Folies et développer la pratique musicale des jeunes.

• SANTÉ

Les actions conduites en matière de santé visent à lutter contre les inégalités de santé en améliorant de la santé de tous, avec une attention particulière pour les publics en situation de précarité et ou de vulnérabilité. Les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les contrats de ville sont des dynamiques territoriales visant à favoriser la coordination et la mise en œuvre de politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Le CLS constitue le volet santé du contrat de ville lorsqu'il existe.

Déclinaisons opérationnelles 2024-2030

- Mener des actions en faveur de la santé des publics des quartiers prioritaires visant prioritairement la jeunesse, la prévention et l'éducation en santé.
- Cofinancement des coordonnateurs des contrats locaux de santé (CLS) et des contrats locaux de santé mentale (CLSM).
- Les QPV sont un critère de priorité (critère « ZIP+ ») dans le zonage des aides à l'installation des professionnels de santé (prime à l'installation, aide mensuelle pour le recrutement d'un secrétariat).
- Doublement des aides pour amorcer une Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ou un Centre de santé (CDS) en QPV.
- Déploiement de Maisons Sports Santé qui proposent un accompagnement individualisé en appui aux projets portés par une collectivité souhaitant s'engager dans ce type de démarche.
- Sensibiliser et développer les compétences des professionnels de la santé et du sport à l'activité physique adaptée.
- Développer le recours à la prescription d'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé.
- Sensibiliser les professionnels de la santé et du sport à une démarche d'aller-vers.
- Encourager la formation des personnels communaux (exemple : personnels d'accueil, personnels des CCAS, ...) aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin d'emporter une politique de repérage, soutien et aide à l'orientation.
- Lutter contre les addictions chez les jeunes (l'usage abusif de substances -alcool, drogues-, la dépendance aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, aux comportements alimentaires ou à d'autres comportements compulsifs).

• CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ET CRÉDITS SPÉCIFIQUES

- Mobiliser les crédits nécessaires à la mise en œuvre des orientations du présent contrat et des actions qui en découlent, conformément à ses engagements et ses inscriptions budgétaires disponibles, dans le cadre de ses compétences.
- Examiner attentivement les projets déposés par les collectivités dans le cadre des appels à projets mobilisant le fonds vert et la dotation de soutien à l'investissement local.
- Mobiliser les crédits des opérateurs de l'État et notamment de l'ANAH en faveur des propriétaires privés et des copropriétés ;
- Accompagner les collectivités dans la mobilisation des fonds européens.
- Contribuer au financement des projets associatifs, communaux et intercommunaux dans le cadre de la programmation annuelle des crédits d'intervention spécifiques Politique de la ville, pouvant se traduire par des conventions pluriannuelles pour certains acteurs structurants dont l'utilité des projets a été reconnue collégialement.

• TRANSVERSALITÉS

La lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, l'égalité entre les femmes et les hommes, la participation des habitants et la mobilisation en faveur des valeurs républicaines et de la laïcité sont des principes intangibles qui guident l'ensemble de nos politiques publiques.

- Porter une attention particulière à l'axe transversal de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du contrat de ville, notamment dans la construction des actions cofinancées et de leurs résultats.
- Assister les collectivités dans l'élaboration des déclinaisons locales des conventions inter-ministérielles de droit commun.
- Maintenir une attention particulière sur les territoires dans l'accès aux futures expérimentations nationales et soutenir les actions innovantes portées par les collectivités.
- Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

➔ ENGAGEMENTS BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

PRÉSENTATION DE BPIFRANCE

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

PRÉAMBULE

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »,** qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des

financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019. En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

LA MOBILISATION DES MOYENS DE DROIT COMMUN DE BPIFRANCE

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« Mon Pass Créa »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- Le prêt d'honneur Création-Reprise est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- Le prêt d'honneur solidaire vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- La garantie bancaire facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.

Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.

- Le microcrédit professionnel est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

LA MOBILISATION DE CRÉDITS SPÉCIFIQUES VIA LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

1- Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

• **Concours Talents des Cités** : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement. Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

• **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.
En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

• **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création. En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre « Bus de l'Entrepreneuriat » :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

• **Les CitésLab, chefs de projet « révélateurs de talent »** ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs. Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.
Objectif 2027 : 200 CitésLab

• **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand).

Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises. Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours

2 - Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- **Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux

- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.**

Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur

- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une nouvelle Bourse French Tech Quartier favorisant l'émergence de start up ambitieuses.**

Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés

- **Un nouveau prêt bonifié Flash, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.**

Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés

- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

Objectif 2027 : total levés 200 M€

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe Fast Track to Cash sera mise en place par Bpifrance.

Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement

3 - Accélérer / développer / conquérir

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

• **Les accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés

• **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers :**

• Accès aux marchés publics et privés

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)

• Comex de poche

Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif

LE PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030 PERMET DE DÉVELOPPER UNE VÉRITABLE BOÎTE À OUTILS, ADAPTABLE AUX BESOINS DES ENTREPRENEURS DES QPV ET DÉCLINABLE AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES, AFIN DE MIEUX « DÉTECTER, ORIENTER, ACCOMPAGNER, FINANCER ET ACCÉLÉRER » LES PROJETS DE CRÉATION D'ENTREPRISES.

➔ ENGAGEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LES CONTRATS DE VILLE (2024-2030)

Le Conseil départemental est un partenaire des contrats de ville par ses compétences obligatoires et facultatives :

- L'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté ;
- Les collèges ;
- La culture ;
- L'aide aux collectivités et aux associations en matière notamment d'environnement, de politique de la ville, de culture et de sport ;
- Le soutien à l'emploi local ;
- La jeunesse ;
- La prévention et la sécurité ;
- Le logement, avec notamment le Fonds de solidarité logement (FSL)

Les services territorialisés départementaux, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences, est nécessaire pour répondre aux problématiques des 47 quartiers prioritaires Essonnais, qui représentent près de 14% de la population départementale.

Par ailleurs, en septembre 2017, le Conseil départemental a adopté sa politique départementale en matière de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville.

Deux fonds ont ainsi été créés :

- Le Fonds Départemental de Renouvellement Urbain (FDRU), doté de 30 millions d'euros, destiné au soutien des opérations d'investissement en faveur des 14 NPNRU Essonnais ;
 - Le Fonds Départemental de Cohésion Sociale (FDCS), destiné à soutenir la mise en œuvre d'actions de proximité en fonctionnement, dans les champs de l'éducation, du lien social, de l'insertion par l'emploi et de la prévention santé.
- En sus, les engagements attendus du Conseil départemental de l'Essonne sont :
- Participer à l'ensemble des dispositifs « Politique de la ville » inscrits dans les contrats de ville, en mobilisant ses services et éventuellement ses fonds dédiés.
 - Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

L'engagement du Conseil départemental de l'Essonne est fonction des délibérations en vigueur.

6. ANNEXES

Sont annexés au Contrat de Ville :

- La convention cadre GUSP
- La convention cadre de l'abattement TFPB
- Le Contrat de Local de Santé (CLS)
- Le plan de lutte contre les violences inter quartiers
- Le Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI)



ANNEXE N°1

**CONVENTION CADRE DE
GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

SIGNEE ENTRE

- **L'Etat** représenté par la Préfète, Mme Frédérique CAMILLERI,
 - **La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine** représentée par son Président, M. François DUROVRAY,
 - **La ville de Brunoy** représentée par son Maire, M. Bruno GALLIER,
 - **La ville de Draveil** représentée par son Maire, M. Richard PRIVAT,
 - **La ville d'Epinay-sous-Sénart** représentée par son Maire, M. Damien ALLOUCH,
 - **La ville de Montgeron** représentée par son Maire, Mme Sylvie CARILLON,
 - **La ville de Quincy-sous-Sénart** représentée par son Maire, Mme Christine GARNIER,
 - **La ville de Vigneux-sur-Seine** représentée par son Maire, M. Thomas CHAZAL,
- Ci-après dénommées, les communes;**
- **Le bailleur social 1001 Vies Habitat** représenté par son Directeur Territorial Grand Est, Stéphane BARDIN,
 - **Le bailleur social CDC Habitat** représenté par le Directeur Interrégional Ile-de-France, Eric DUBERTRAND,
 - **Le bailleur social ICF Habitat La Sablière** représenté par son Directeur du Directoire, Emmanuel DUNAND,
 - **Le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne** représenté par le Président du Directoire, Arnaud LEGROS,
 - **Le bailleur social Batigère Habitat** représenté par son Directeur Général, Stéphane WALLON
 - **Le bailleur social Elogie Siemp** représenté par sa Directrice Générale, Valérie DE BREM,
 - **Le bailleur social IRP HLM** représenté par son Directeur Général, Sylvie RABINOVICI,
 - **Le bailleur social Seqens** représenté par sa Directrice Générale, Marion OECHSLI,
 - **Le bailleur social Vilogia** représenté par sa Directrice IDF, Gaëlle VELAY,
 - **Le bailleur social Groupe I3F** représenté par sa Directrice Générale, Valérie FOURNIER.

SOMMAIRE

Article I : Objet de la convention cadre.....	7
Article II : Objectifs de la convention.....	8
Article III : Modalité de mise œuvre, de suivi et d'évaluation.....	11
ARTICLE IV : EVALUATION	13
Article IV : Durée de la convention.....	14

ARTICLE I. OBJET DE LA CONVENTION CADRE

La présente convention cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), signée entre l'Etat, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, les communes et les bailleurs sociaux du territoire a pour objectifs :

- D'améliorer le cadre de vie des habitants des Quartiers Politique de la Ville ;
- De coordonner les actions des différents partenaires sur le quartier en cohérence avec les orientations du Contrat de ville 2024-2030 ;
- S'appuyer et être corrélé aux engagements de la convention d'exonération de l'abattement TFPB.

Ce cadre contractuel et partenarial annexé au Contrat de ville se veut commun à l'ensemble des QPV du territoire et permet de décliner un programme d'action adapté aux enjeux spécifiques de chaque QPV.

En effet, il est important de réserver des marges d'adaptation pour prendre en compte la collaboration des acteurs locaux ainsi que l'intervention des habitants à travers la participation citoyenne.

Contexte général :

La GUSP est une compétence de la Politique de la ville intégrée dans les Contrats de ville. Ainsi la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, basée sur le critère unique du revenu médian par habitant, a déterminé 8 périmètres prioritaires pour le territoire de la CAVVVS, soit les Quartiers Politique de la Ville (QPV) suivants :

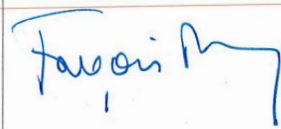
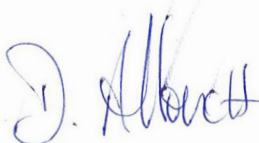
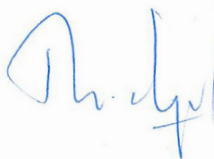
- Le quartier de la Forêt situé à Montgeron ;
- Le quartier de la Prairie de l'Oly situé à Montgeron et Vigneux-sur-Seine ;
- Le quartier de la Croix Blanche situé à Vigneux-sur-Seine ;
- Le quartier des Bergeries situé à Draveil et Vigneux-sur-Seine ;
- Le quartier de l'Ormes des Mazières situé à Draveil ;
- Le quartier de la Plaine-Cinéastes situé à Epinay-sous-Sénart ;
- Le quartier des Hautes-Mardelles situé à Brunoy ;
- Le quartier du Vieillet situé à Quincy-sous-Sénart.

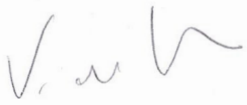
Quatre de ces quartiers font l'objet d'un programme de renouvellement urbain.

Ainsi, la convention ANRU CAVVVS, le projet de renouvellement urbain présent dans les quartiers de la Croix Blanche, la Prairie de l'Oly, la Plaine-Cinéastes et les Hautes Mardelles inclut la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans ses dispositifs. Conformément à l'article 8.1 relatif au projet de gestion " en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION CADRE

Fait à Brunoy, le
En 10 exemplaires originaux

La Préfète de l'Essonne  Mme Frédérique CAMILLERI		Le Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine  M. François DUROVRAY
Ville de Brunoy Le Maire  M. Bruno GALLIER	Ville de Draveil Le Maire  M. Richard PRIVAT	Ville d'Épinay-Sous-Sénart Le Maire  M. Damien ALLOUCH
Ville de Montgeron Le Maire  Mme Sylvie CARILLON	Ville de Quincy-sous-Sénart Le Maire  Mme Christine GARNIER	Ville de Vigneux-sur-Seine Le Maire  M. Thomas CHAZAL

Le bailleur social 1001 Vies Habitat 	Le bailleur social CDC Habitat 	Le bailleur social Groupe I3F 
Le bailleur social Seqens 	Le bailleur social Batigère Habitat 	Le bailleur social Elogie Siemp 
Le bailleur social les Résidences Yvelines Essonne 	Le bailleur social IRP HLM 	Le bailleur social Vilogia <i>Gaelle VERNY</i> <i>P.O. Sandrine SANGUINARI</i>  Territoire Paris Ile-de-France 30 Villa de Louvres - CS 10006 75005 Paris Cedex 14 01 69 37 36 35 www.vilologia.com Vilogia - Société Anonyme (S.A.) N° Siren 475 000 815 - RCS Lille Métropole
Le bailleur social ICF Habitat la Sablière 		

projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires.”

ARTICLE II- OBJECTIF DE LA CONVENTION CADRE

La convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité **fixe le cadre général de la démarche GUSP sur le territoire du Val d'Yerres-Val de Seine.**

En vue de répondre aux objectifs du Contrat de ville, chaque QPV déclinera un plan d'actions en cohérence avec les enjeux de la convention cadre et ses propres caractéristiques. Lesdites caractéristiques correspondent aux attentes et besoins des habitants, aux problématiques récurrentes liées au cadre de vie et aux projets locaux. Chaque quartier peut donc avoir un plan d'actions différencié.

La présente convention a pour objet de définir les enjeux de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, les objectifs stratégiques et les modalités de pilotage et d'évaluation.

1.1 Définition de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Selon la note de cadrage publiée en 2012 par Union Habitat, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité se définit par “une réponse qualitative que les pouvoirs publics et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population pour améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie”.

Cela nécessite donc d'anticiper au maximum les besoins d'un quartier et d'adapter les modalités de gestion en fonction des interventions techniques et de mobiliser d'avantage les habitants et des acteurs de terrains.

La GUSP a un rôle de coordinateur à différentes échelles et de façon transversale, le travail s'effectue en collaboration avec les bailleurs sociaux, les services publics notamment de proximité, le tissu associatif et les habitants.

1.2 Enjeux de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

La stratégie de la GUSP s'articule autour de 2 objectifs stratégiques :

- Favoriser le lien social et le bien vivre ensemble ;
- Améliorer le cadre de vie.

Favoriser le lien social et le bien vivre ensemble

Les principales actions transversales qui se déclineront sur les territoires contribueront à l'amélioration et l'homogénéisation des actions de quartier portant sur :

- **La relation de proximité aux habitants**
 - Information et accueil ;
 - Médiation ;
 - Implication collective et individuelle.
- **Le développement du volet social**
 - Réduire le sentiment d'insécurité ;
 - Développer les actions et projets d'animation de la vie sociale ;
 - Lutter contre les incivilités ;
 - Développer les actions de sensibilisation, communication, formation.
- **L'amélioration de la tranquillité publique (en lien avec le CLSPD et les cellules de veilles)**
 - Réduire le sentiment d'insécurité ;
 - Lutter contre les incivilités.

Améliorer le cadre de vie

- **La gestion des espaces par**
 - La propreté, l'entretien et la maintenance des espaces collectifs du bâti tels que les halls d'entrées, les cages d'escaliers et locaux communs ;
 - La propreté, l'entretien et la maintenance des espaces extérieurs publics et privés résidentiels comme le traitement paysager : espaces verts, voiries, aires de stationnement, aires de jeux, terrains de sports, maintien en bon état de fonctionnement de la signalisation horizontale, verticale et de l'éclairage ;
 - La création de services et commerces de proximité.
- **La gestion des déchets par**
 - L'amélioration de l'enlèvement des ordures ménagères et des encombrants ;
 - L'amélioration des délais de l'enlèvement des véhicules épaves / ventouses ;
 - La mise en place des actions de sensibilisation de la population à la gestion et tri des déchets.
- **La prompt réparation des petites dégradations**
 - L'enlèvement des tags ;
 - Le remplacement des carreaux, briquettes cassés des façades d'immeubles ;
 - La réparation ou le remplacement des interphones, luminaires, boîtes aux lettres et/ou ascenseurs.

- La requalification et l'aménagement des espaces communs
 - Halls d'entrées et cages d'escaliers,
 - Aires de jeux et sportives,
 - Espaces verts,
 - Locaux poubelles.

Et tout autre point concourant à l'amélioration du cadre de vie.

Des possibilités d'évolution sur les objets d'intervention au titre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pourront être envisagées suivant l'analyse des enjeux par quartier.

Afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des interventions, les principes requis sont les suivants :

- Mener un travail de diagnostic partagé entre les partenaires ;
- Elaborer des programmes d'actions partagés par quartier qui engagent tous les partenaires ;
- Capitaliser et mutualiser au maximum les moyens humains, techniques et financiers (dans la mesure des moyens de chacun) ;
- Coordonner les interventions et favoriser la mise en réseau des acteurs de terrain ;
- Identifier des interlocuteurs référents.

Démarche d'animation et de coordination de la GUSP sur le territoire



ARTICLE III- MODALITES DE MISE EN OEUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

Il est proposé d'organiser la mise en œuvre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité autour d'une double entrée :

- Une convention cadre pour la durée du contrat de ville.
- Un programme d'actions pour chaque quartier qui pourra être révisé annuellement selon les priorités identifiées.

Plusieurs outils partenariaux seront développés pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'action et/ou pour approfondir certaines réflexions :

- Diagnostic territorial : diagnostic en marchant ;
- Comités techniques ;
- Groupes de travail thématique à deux échelles, l'une au niveau de l'ensemble du territoire et l'une spécifique à chaque quartier ;
- Comités de pilotages.

Le coordonnateur GUSP définira, de manière partenariale, les modalités particulières nécessaires à la mise en œuvre du programme d'action spécifique à chaque quartier.

Il devra pour se faire, s'appuyer sur un certain nombre d'outils mis à sa disposition. Ces derniers pourront évoluer ou être amendé en fonction des besoins de chacun.

4.1 Diagnostic territorial

Les partenaires s'engagent à réaliser un diagnostic partagé de la situation de chaque quartier concerné qui permettra d'identifier les priorités et conditionnera le programme d'actions.

Le diagnostic s'effectuera en présence :

- Du Délégué du préfet ;
- D'un représentant de la Police Nationale ;
- D'un représentant du conseil départemental ;
- Du Maire ou de son représentant ;
- D'un représentant de la communauté d'agglomération ;
- D'un ou des représentants des services municipaux de la ou des villes concernées (services technique, service renouvellement urbain, service logement, police municipale, CLSPD) ;
- D'un représentant de chaque structure de quartier (centre social, PIJ, centre municipal, espace jeunesse...) ;
- Des représentants de chacun des bailleurs présents sur le quartier ;
- D'un représentant des associations de locataires.

Le diagnostic identifiera :

- Les principaux fonctionnements / dysfonctionnements des actions de la GUSP, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.
- Les priorités d'intervention pour chacun des quartiers.

Le diagnostic territorial aussi appelé diagnostic en marchant devra relever les dysfonctionnements en relation avec les enjeux suivants :

- La propreté et l'entretien des espaces (parties communes et espaces extérieurs) du domaine public et privé : Il s'agira ici de s'attarder plus particulièrement au traitement, à l'embellissement et à l'entretien des espaces extérieurs, à la sécurisation des parties communes et à la lutte contre la dégradation mais aussi à lutter contre la prolifération des nuisibles ;
- La sécurisation des espaces : Il sera ici nécessaire de réduire la présence de véhicules ventouses sur le quartier, mais aussi de lutter contre le stationnement gênant (abusif et sauvage) et la mécanique sauvage. Ou encore de sécuriser les zones de chantiers et de réduire les nuisances en cas de travaux ;
- L'amélioration des services urbains ;

Le diagnostic devra aussi valoriser le renforcement du lien social et du bien vivre ensemble.

L'organisation des diagnostics territoriaux seront assurées par le chargé de développement du quartier Politique de la Ville concerné.

4.2 Comité technique et de suivi à l'échelle du QPV

A l'issu du diagnostic territorial, un comité technique et de suivi sera alors organisé, il aura en charge :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions successifs.
- La coordination et l'animation du dispositif.
- La constitution, l'animation et la coordination des groupes de travail chargés de concevoir et de mettre en œuvre les actions de GUSP.
- L'élaboration des outils d'information, de suivi et d'évaluation.

De plus ce comité de suivi technique devra veiller :

- À la mise en place et à la pérennité de chaque action, en veillant à la cohérence entre la requalification urbaine et la gestion urbaine et sociale de proximité,
- Au respect du calendrier fixé et de l'engagement des partenaires,
- À l'évaluation de l'action avec éventuellement l'adaptation de cette dernière dans le cas où l'action ne donnerait pas entière satisfaction.

Les partenaires associés au comité technique sont identiques à ceux présents au diagnostic territorial. Tout comme les diagnostics en marchant, les structures et associations impliquées dans la vie du quartier pourront y être associées.

De plus et en fonction des projets, un représentant d'une association locale ou un prestataire extérieur pourra être convié pour présenter un projet spécifique.

L'animation et la coordination du comité de suivi technique seront assurées par le chargé de développement du QPV concerné en lien avec le chef de projet coordinateur de la GUSP.

Le comité de suivi technique se réunira à minima 1 fois par semestre et toutes les autres fois que cela sera nécessaire. Les invitations et les comptes-rendus (rédaction et diffusion) seront à la charge des chargés de développement.

4.3 Groupe de travail

Les groupes de travail se réunissent selon les actions identifiées sur le quartier.

Les thématiques sont identifiées grâce aux différentes instances et selon l'ampleur de la problématique, le groupe de travail sera mis en place :

- À l'échelle de l'agglomération et piloté par le chef de projet intercommunal ;
- À l'échelle du QPV et piloté par le chargé de développement.

Il est constitué des acteurs locaux : services des communes ou de la CA VYVS référentes de la thématique choisie, cabinet du maire, service politique de la ville et associations du quartier.

4.4 Comité de Pilotage du contrat de ville

Le comité de pilotage de la GUSP est intégré au comité de pilotage du Contrat de Ville, coprésidé par la préfète de l'Essonne et le Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine (ou leurs représentants), sera composé des signataires du Contrat de ville CAVYVS, ou de leurs représentants.

Le comité de pilotage sera informé des avancées entreprises dans le cadre de la GUSP, qui seront le cas échéant, mises en parallèle avec celles du programme de rénovation urbaine lorsqu'il en existe un.

Le comité de pilotage décide des orientations et des axes de travail, il valide donc les actions à mettre en œuvre proposées par le comité technique et de suivi.
Il évalue aussi les actions engagées et terminées.

Le comité de pilotage se réunira à minima une fois par an, si cela s'avère nécessaire, il pourra l'être davantage.

ARTICLE IV : EVALUATION

Un dispositif d'évaluation sera mis en place afin d'assurer en permanence le suivi des actions et de mesurer leurs efficacités grâce au partenariat et aux acteurs de terrain engageant la notion de co-responsabilité.

Le suivi doit permettre au comité de pilotage de procéder à des réajustements en vue de la mise en place des actions futures et de concevoir des politiques préventives s'attaquant aux causes de dysfonctionnements et pas uniquement la multiplication d'actions curatives de proximité.

Chaque plan d'actions sera évalué lors du comité technique :

Présentation de l'analyse des données qualitatives et quantitatives avec des indicateurs de performance :

- Résultat du système de suivi des dysfonctionnements grâce aux données récoltées avec, notamment, les diagnostics en marchant et fiches navettes ;
- Evaluation des actions techniques et sociales financées dans le cadre de la TFPB à travers le nombre d'événements et projets sociaux, nombre de passages par événement et la satisfaction des usagers.

Présentation des données collectées et des projets mis en place à travers les groupes de travail et les comités techniques.

Présentation du plan d'actions par quartier pour l'année N+1.

ARTICLE V- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue et acceptée pour la période d'exécution du contrat de ville.

Elle pourra faire l'objet d'avenants susceptibles d'adapter ou de modifier le partenariat, les territoires ou les axes d'intervention, en fonction de l'évolution de la situation sur les quartiers et en fonction des disponibilités financières des différents partenaires.



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ANNEXE N°2

**CONVENTION CADRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE
L'ABATTEMENT TFPB
DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

SIGNEE ENTRE

L'Etat représenté par la Préfète, Mme Frédérique CAMILLERI,

Ci-après dénommé l'Etat,

La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine représentée par son Président,

M. François DUROVRAY,

La ville de Brunoy représentée par son Maire, M. Bruno GALLIER,

La ville de Draveil représentée par son Maire, M. Richard PRIVAT,

La ville d'Epinay-sous-Sénart représentée par son Maire, M. Damien ALLOUCH,

La ville de Montgeron représentée par son Maire, Mme Sylvie CARILLON,

La ville de Quincy-sous-Sénart représentée par son Maire, Mme Christine GARNIER,

La ville de Vigneux-sur-Seine représentée par son Maire, M. Thomas CHAZAL,

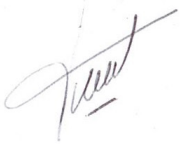
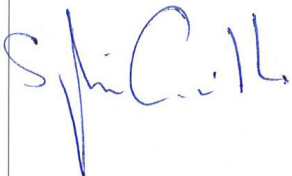
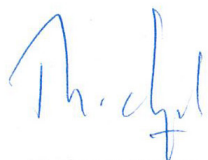
Ci-après dénommées, les communes ;

Ci-après dénommée la communauté d'agglomération ;

- **Le bailleur social 1001 Vies Habitat** représenté par son Directeur Territorial Grand Est, Stéphane BARDIN,
- **Le bailleur social CDC Habitat** représenté par le Directeur Interrégional Ile-de-France, Eric DUBERTRAND,
- **Le bailleur social ICF Habitat La Sablière** représenté par son Directeur du Directoire, Emmanuel DUNAND,
- **Le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne** représenté par le Président du Directoire, Arnaud LEGROS,
- **Le bailleur social Batigère Habitat** représenté par son Directeur Général, Stéphane WALLON
- **Le bailleur social Elogie Siemp** représenté par sa Directrice Générale, Valérie DE BREM,
- **Le bailleur social IRP HLM** représenté par son Directeur Général, Sylvie RABINOVICI,
- **Le bailleur social Seqens** représenté par sa Directrice Générale, Marion OECHSLI,

Ci-après dénommés les bailleurs sociaux

Fait à Draveil,
En 13 exemplaires originaux

La Préfète de l'Essonne  Mme Frédérique CAMILLERI		Le Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine  M. François DUROVRA
Ville de Brunoy Le Maire  M. Bruno GALLIER	Ville de Draveil Le Maire  M. Richard PRIVAT	Ville d'Epinay-Sous-Sénart Le Maire  M. Damien ALLOUCH
Ville de Montgeron Le Maire  Mme Sylvie CARILLON	Ville de Quincy-sous-Sénart Le Maire  Mme Christine GARNIER	Ville de Vigneux-sur-Seine Le Maire  M. Thomas CHAZAL
Le bailleur social 1001 Vies Habitat 	Le bailleur social CDC Habitat 	

Le bailleur social Seqens 	Le bailleur social Batigère Habitat 	Le bailleur social Elogie Siemp 
Le bailleur social les Résidences Yvelines Essonne 	Le bailleur social IRP HLM 	Le bailleur social ICF Habitat la Sablière 

SOMMAIRE

PREAMBULE	6
ARTICLE I –OBJET.....	6
ARTICLE II – OBJECTIFS.....	7
ARTICLE III – MODALITES D'ORGANISATION ET D'EXECUTION.....	8
ARTICLE IV – DUREE DE LA CONVENTION.....	9
ARTICLE V – RESPECT DES ENGAGEMENTS.....	9
ARTICLE VI – MODIFICATION, SUSPENSION, RESILIATION DE LA CONVENTION.....	9
ANNEXES :	11

- Annexe n°1 : Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnelles dans le cadre de l'abattement de la TFPB
- Annexe n°2 : Tableau de présentation des programmes d'actions réalisées dans le cadre de l'abattement de la TFPB

En préambule, il convient de rappeler les éléments suivants :

La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine est située au nord-est de l'Essonne, la CAVYVS est une agglomération attractive qui dispose de nombreuses ressources en matière de développement économique, d'éducation, de sport et de culture.

Cependant, elle constitue également un territoire d'accueil de populations fragilisées pour lesquelles les besoins d'interventions sont importants. Ces populations se concentrent d'autant plus dans les quartiers prioritaires, qui constituent ainsi les territoires les plus en difficulté sur le plan socio-économique.

La nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, basée sur le critère unique du revenu médian par habitant, a déterminé 8 périmètres prioritaires pour le territoire de la CAVYVS, soit les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) suivants :

- Le quartier de la Forêt situé à Montgeron ;
- Le quartier de la Prairie de l'Oly situé à Montgeron et Vigneux-sur-Seine ;
- Le quartier de la Croix Blanche situé à Vigneux-sur-Seine ;
- Le quartier des Bergeries situé à Draveil et Vigneux-sur-Seine ;
- Le quartier de l'Ormes des Mazières situé à Draveil ;
- Le quartier de la Plaine-Cinéastes situé à Epinay-sous-Sénart ;
- Le quartier des Hautes-Mardelles situé à Brunoy ;
- Le quartier du Vieillet situé à Quincy-sous-Sénart.

En vue de répondre aux objectifs du contrat de ville, chaque quartier en QPV bénéficiera d'une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) qui aura pour objectif de mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de service rendus aux habitants en matière de cadre de vie, de développement et de cohésion sociale.

Ceci exposé, il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE I. OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi par l'Etat de l'abattement pouvant atteindre jusqu'à 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), conformément aux lois :

- Du 21 février 2014 (n° 2014-173), loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine;
- Du 29 avril 2015, loi de finances 2015, qui confirme le rattachement de l'abattement de la TFPB au Contrat de Ville;
- L'article 1388 bis du code général des impôts et au cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine, du 29 avril 2015.

Ainsi que l'article 7 du PLF 2024, adopté en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale et confirmé par le Sénat :

« Les logements à usage locatif dont la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties établie au titre de l'année 2023 a été réduite de 30 % en application de l'abattement prévu à l'article 1388 bis du code général des impôts bénéficient de ce même abattement pour les impositions établies au titre de l'année 2024. Toutefois, sont exclus du maintien du bénéfice de cet abattement les logements qui ont cessé, au cours de l'année 2023, de respecter l'une des conditions prévues au même article 1388 bis dans sa rédaction antérieure à la présente loi. »

Cet abattement est exclusivement octroyé aux bailleurs sociaux, sous réserve d'être signataires du Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » Val d'Yerres Val de Seine.

En contrepartie, les bailleurs sociaux signataires s'engagent à affecter l'intégralité des recettes générées par cet abattement aux actions d'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires en matière de cadre de vie, de développement et de cohésion sociale, liées aux besoins spécifiques des quartiers, telles que fixées par les objectifs de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

Les parties s'accordent à insérer cette convention en annexe du Contrat de Ville du CAVVVS « engagements 2030 ».

Elle a pour but de fixer un cadre juridique aux obligations des parties, quant à ses modalités d'organisation et d'exécution.

ARTICLE II. OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par les parties aux présentes sont de nouer, pendant une durée déterminée (2024-2030), une collaboration visant à assurer la lisibilité des actions, financées totalement ou partiellement par cet abattement accordé par l'Etat, en réponse aux objectifs de qualité sociale et urbaine poursuivis par la GUSP, laquelle tend à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires en agissant sur les problématiques quotidiennes de propreté, maintenance et entretien des espaces publics ou privés, de stationnement, de lien social, de tranquillité publique, d'insertion économique.

Les actions relevant de l'abattement de la TFPB doivent soutenir des actions ayant pour objectifs de maintenir ou développer la qualité du cadre de vie, la cohésion sociale et le développement social en agissant notamment sur les axes suivants :

- La relation de proximité aux habitants ;
- Le développement du volet social ;
- L'amélioration de la tranquillité publique ;
- La gestion des espaces ;
- La gestion des déchets ;
- La prompt réparation des petites réparations ;
- La requalification et l'aménagement des espaces communs.

Les axes 6 et 7 qui se réfèrent aux actions de sensibilisation, de concertation et aux projets d'animation et de lien social devront représentés 20% minimum de l'enveloppe globale de la résidence.

Les actions qui se référenceront à ces axes ne pourront relever que d'un renforcement des moyens de gestion de droit commun, notamment des bailleurs, permettant d'atteindre un même niveau de qualité de service pour l'ensemble des habitants d'un même quartier.

L'abattement de la TFPB a pour vocation de s'articuler avec les stratégies de développement social urbain prévu dans le cadre de la convention-cadre GUSP et les plans d'actions par quartier. Ces dernières étant pilotées à la fois par l'Etat, la Communauté d'agglomération et les collectivités locales, qui organisent et coordonnent les interventions.

L'abattement de la TFPB devient donc un outil financier qui doit spécifiquement s'inscrire dans les dispositifs GUSP existants ou à venir.

ARTICLE III. MODALITES D'ORGANISATION ET D'EXECUTION

ARTICLE III-1. CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Sur la base du diagnostic en marchant défini dans le document cadre GUSP, chaque bailleur s'engage à proposer, au cours du premier trimestre de l'année N, à l'Etat, la Communauté d'agglomération et aux communes un programme d'actions par quartier, à partir du tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnelles (annexe 1).

Ce programme d'actions devra tenir compte des actions éligibles à l'abattement de la TFPB telles que définies par le cadre national d'utilisation de la TFPB signé le 29 avril 2015 par l'Etat, l'USH et les représentants des collectivités.

Le programme d'actions identifiera et précisera :

- Les actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun,
- Les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'abattement de TFPB.

Le programme d'actions précisera si des actions seront menées en inter-organismes et en inter-quartier, au niveau intercommunal ou communal.

ARTICLE III-2. SUIVI

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi par une instance partenariale intercommunale, désignée par les présentes sous le vocable de comité de suivi et de validation.

Cette instance, dont la responsabilité de l'organisation incombe à la Communauté d'agglomération, est placée sous l'autorité du Comité de pilotage du Contrat de Ville, est la seule autorité de validation des programmes d'actions TFPB présentés par les bailleurs et réalisés conjointement entre les parties ou leurs représentants.

Désignation des référents du Comité de suivi et de validation :

- Pour l'Etat : le préfet ou son représentant
- Pour les Villes : les maires et/ou leurs représentants
- Pour la CA VYVS : le coordinateur de la GUSP et le chargé de développement du QPV
- Pour les BAILLEURS : le directeur général ou son représentant
- Pour les représentants des locataires : le président des associations de locataires ou son représentant

Rôle de l'instance :

- L'instance partenariale évaluera l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les BAILLEURS que pour l'ensemble des partenaires de la GUSP.

Rythme de tenue de l'instance dédiée

L'instance dédiée se réunira entre une et deux fois par an et examinera :

- Pour le premier semestre, le tableau de présentation des programmes d'actions réalisées de l'année N-1 ainsi que le plan d'actions prévisionnels de l'année N. (Annexes 1 et 2)
- Pour le second semestre, présenter un bilan du programme d'actions mi-parcours de l'année N, et le cas échéant de modifier le programme d'actions de l'année N+1 en fonction des évolutions du quartier, des dysfonctionnements nouvellement constatés ou des besoins des habitants (Annexe 3)

ARTICLE III-3. EVALUATION

Chaque année, chaque bailleur transmet au plus tard avant le 31 janvier de l'année N+1 aux services de l'Etat, la Communauté d'agglomération et des communes, le bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre à l'année N.

Ce bilan doit être renseigné dans le tableau de bord proposé dans le cadre national d'abattement de la TFPB à cet usage (Annexe 3).

Les résultats des actions présentés par chaque bailleur seront validés par l'Etat, la Communauté d'agglomération et les communes, dans le cadre du comité de suivi et de validation de la TFPB.

Le programme d'actions pourra être ajusté annuellement au regard du bilan annuel.

Conformément au cadre national d'utilisation de la TFPB, des enquêtes de satisfaction seront menées par les bailleurs auprès de leurs locataires en QPV. Ces enquêtes pourront s'inscrire dans le cadre des enquêtes triennales menées par leurs soins.

ARTICLE IV. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue et acceptée pour la période d'exécution du contrat de ville.

Les bailleurs entrant dans la nouvelle géographie prioritaire et signataires de la présente convention seront bénéficiaires de cet abattement à partir du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE V. RESPECT DES ENGAGEMENTS

Soucieux d'une réalisation constructive et pérenne de la présente convention, à l'égard des populations concernées, l'Etat et l'ensemble des partenaires s'appuieront sur les conclusions de l'instance décisionnaire (comité de suivi et de validation) pour apprécier si les bilans présentés par chacun des bailleurs sont conformes aux actions définies lors des instances techniques GUSP (comités techniques).

Dans le cas où les bilans ne répondraient pas aux exigences de la présente convention, les services de l'Etat en aviseront la Préfecture et les services fiscaux qui pourront, le cas échéant, suspendre toute ou partie de l'exonération de la TFPB.

Les bailleurs s'engagent à ne pas répercuter sur les charges locatives, la potentielle baisse des recettes qui seraient générées par le niveau d'abattement de la TFPB, opéré par l'Etat.

ARTICLE VI. MODIFICATION, SUSPENSION, RESILIATION DE LA CONVENTION

ARTICLE VI-1. MODIFICATION

Toutes modifications des clauses de la présente convention de partenariat devront être faites d'un commun accord et constatées par un avenant dûment signé entre les parties.

ARTICLE VI-2. RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par toute partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée valant mise en demeure et restée sans effet.

ARTICLE VI-3. REGLEMENT DES CONFLITS

En cas de litige né de l'interprétation, de l'inexécution ou de la rupture de la présente convention, il est convenu qu'avant d'introduire un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, les parties s'obligeront à rechercher sérieusement une solution amiable, dans un délai raisonnable qu'elles auront préalablement fixé et qui ne pourra pas avoir pour effet de priver l'une ou l'autre des parties de l'exercice des voies de recours juridictionnels.

Toutes difficultés, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises au Tribunal administratif de Versailles.

Annexe 1 :
Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnelles dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) :	Ville :		Quartier prioritaire :				
Organisme :	Nombre de logements dans le quartier :		Montant prévisionnel de l'abattement annuel :				
Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
	Renforcement nettoyage						
Sur-entretien	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						

Annexe 2 :
Tableau de présentation des programmes d'actions réalisées dans le cadre l'abattement de TFPB

Année(s) :	Ville :	Quartier prioritaire :					
Organisme :	Nombre de logements dans le quartier :		Montant prévisionnel de l'abattement annuel :				
Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agents de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur him de la gestion de proximité						
	Référents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)						
	Sessions de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage						
	Enlèvement de tags et graffitis						



Contacts utiles

Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine.

78 Route Nationale 6 - BP 103, 91805 Brunoy Cedex.

Tel: 01 60 47 94 20

Courriel : accueil@vyvs.fr

